

Aujourd'hui: Ensoleillé et froid.
Minimum - 16° Maximum - 12°
Demain: Nuageux avec neige. DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTREAL, LUNDI 26 FÉVRIER 1990

106^e ANNÉE N° 126

54 PAGES, 4 CAHIERS

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Îles de La Madeleine: 1.00
Ailleurs au Québec: 50 cents

35¢

Aujourd'hui



GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa et son ministre des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, ont sonné la charge hier pour presser le Canada anglais de ratifier l'accord du lac Meech, à défaut de quoi ce pays connaîtra «la pire crise de toute son histoire», ont-ils insisté.

Sans tenter de repousser la vague souverainiste qui semble dé-

Bourassa et Rémillard sonnent la charge

ferler depuis vendredi sur les troupes libérales, le premier ministre, tout en prenant soin d'insister sur sa priorité de faire ratifier l'entente constitutionnelle, a terminé son discours de clôture du conseil général en lançant cet avertissement au Canada anglais: «Le Lac Meech est l'unique chance du Canada.»

«Si l'accord du lac Meech est rejeté, il sera difficile d'en prévoir toutes les conséquences.

«Ce n'est pas parce qu'on cherche une solution qu'on veut démanteler le pays, mais la population ne nous a pas donné le mandat de pratiquer un fédéralisme à genoux», a insisté Robert Bourassa peu après que les délégués libéraux eurent adopté, à l'unanimité, une résolution autorisant la création d'un comité constitutionnel qui aura pour tâche de préparer des scénarios alternatifs à la politique constitutionnelle

actuelle du PLQ, advenant le rejet de l'accord du lac Meech. Il va de soi que cette ouverture n'exclut pas la souveraineté du Québec.

«Si Meech est un échec, a encore lancé M. Bourassa, le Québec continuera à se battre comme il le fait depuis deux siècles et le PLQ sera sa meilleure garantie pour son développement, son progrès, son dynamisme et pour sa place dans l'histoire des peuples.»

Si l'attitude des leaders du gouvernement et de ceux du parti durant cette fin de semaine — y compris celle de certains ministres parmi les plus influents, qui se sont déclarés ouverts à la voie nationaliste — avait des relents de stratégie, les militants, eux, s'en sont tenus à une réflexion généralement sereine. On ne pouvait néanmoins se tromper sur l'intérêt qu'ils portent au choix

VOIR CRISE EN A 7

• B 2: L'éditorial
de Claude Masson

A6 TRAVAIL

Licenciée après avoir révélé les irrégularités d'un de ses supérieurs, Marie-Anne Hamelin lutte pour être réintégrée dans ses fonctions au pénitencier de Cowansville.

A4 FRANCOPHONES

L'avenir des francophones hors Québec se jouerait à la mi-mars, autour d'un jugement de la Cour suprême sur le contrôle de leurs écoles par les Franco-Albertains.

A8 BOURSE DE TOKYO

La Bourse de Tokyo est en chute libre aujourd'hui, à la reprise des transactions de l'après-midi, l'indice Nikkei accusant une baisse de 6 p. cent par rapport à vendredi.

C1 L'AUTOMOBILE

Malgré sa caisse aussi anonyme et sa sensibilité au vent latéral, la nouvelle Nissan Stanza est spacieuse, confortable et dotée d'un excellent groupe propulseur.



B1 KOHL-BUSH

Le chancelier Kohl affirme au président Bush qu'une Allemagne réunifiée respectera la sécurité des pays voisins, mais reste ambigu au sujet de la frontière avec la Pologne.

Sommaire

Annonces classées
Immobilier... B8, B9, C5 à C7
marchandises... C7, C8
emplois... C8
automobiles... C8 à C10
propositions d'affaires... A10

Arts et spectacles
Informations... B4 et B5
horaires... B7

Bandes dessinées... C6
Décès... C11
Êtes-vous observateur?... B8
Feuilleton... B9
Horoscope... C7
L'auto... C1 à C4
Le Bridge... C10
Le monde... B1
Loterie — résultats... B7
Mots croisés... C10
«Mot mystère»... C9
Placements... A8 et A9
Quoi faire... B6
Télévision... B5

Le Conseil des services essentiels blâme le syndicat et la STCUM

... et ordonne un «blitz» de réparations et la suspension des nouveaux horaires

MARC DORÉ

Le Conseil des services essentiels a rendu tard, hier soir, une décision dans laquelle il ordonne aux employés d'entretien de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal de mettre fin à leurs moyens de pression et de faire les heures supplémentaires requises pour permettre la remise en service des autobus actuellement au garage.

Le Conseil ordonne également au syndicat de préparer, de concert avec l'employeur et en présence du médiateur du Conseil, un «blitz» de réparations devant débiter au plus tard mercredi.

Cette décision de l'organisme chargé de superviser les négociations dans le secteur public arrive au moment où, comme la semaine dernière, la STCUM annonce

pour ce matin la suppression temporaire de 62 circuits d'autobus, par suite du retrait, pour inspection ou réparations, de 500 de ses quelque 1420 véhicules. Pour le moment, l'abolition du service sur ces circuits n'est pas remise en question par l'ordonnance du CSE.

Mais, dans un geste-surprise, le CSE oblige aussi la STCUM à suspendre pour 30 jours l'application des nouveaux horaires en vigueur depuis le 26 novembre. La question de la modification de ces horaires a contribué à dégrader considérablement le climat des négociations, jusqu'au dépôt, il y a huit jours, d'une offre globa-

VOIR STCUM EN A 2

• A 3: 62 circuits
de nouveau supprimés

Des centaines de milliers de personnes manifestent en URSS

d'après Reuter, AFP, AP et UPI
MOSCOU

Des centaines de milliers de personnes ont manifesté hier aux quatre coins de l'Union soviétique pour réclamer une accélération des réformes et le départ de dirigeants communistes locaux.

À Moscou, quelque 100 000 personnes ont répondu à l'appel des mouvements d'opposition malgré les sévères mises en garde des autorités. Les organisateurs du rassemblement attendaient un demi-million de personnes.

Cette vague de manifestations intervient au lendemain d'élections libres en Lituanie qui ont constitué un véritable plébiscite en faveur de l'indépendance de cette république balte. Le mouvement nationaliste Sajudis a en effet remporté dès le premier tour 72 des 141 sièges du Parlement lituanien.

«Ces résultats montrent que l'indépendance de la Lituanie n'est pas un projet d'avenir, mais

bien un objectif que l'on peut atteindre cette année», a déclaré Vytautas Landsbergis, président du Sajudis.

Les communistes sont partis divisés à la bataille. Certains étaient en effet soutenus par le Sajudis. Ils ont obtenu 29 sièges au total. Le président du PC indépendant, Algirdas Brazauskas, a été élu dès le premier tour. Un deuxième tour sera nécessaire le 10 mars dans 45 circonscriptions.

À Moscou, la police n'est pas intervenue et a semblé plus détentue lorsqu'il est devenu évident que les manifestants ne tenteraient pas de marcher sur le Kremlin. Des milliers de militants quadrillaient néanmoins les rues avoisinantes.

Le député réformiste Iouri Afanassiev a déploré la campagne de dissuasion lancée par les autorités avant la manifestation. «Nous avons été soumis à deux semaines de menaces et d'intimidations de la part des autorités à travers les médias officiels», a-t-il déclaré à la foule.

VOIR URSS EN A 2

LE 15 000^e BUT DU CANADIEN

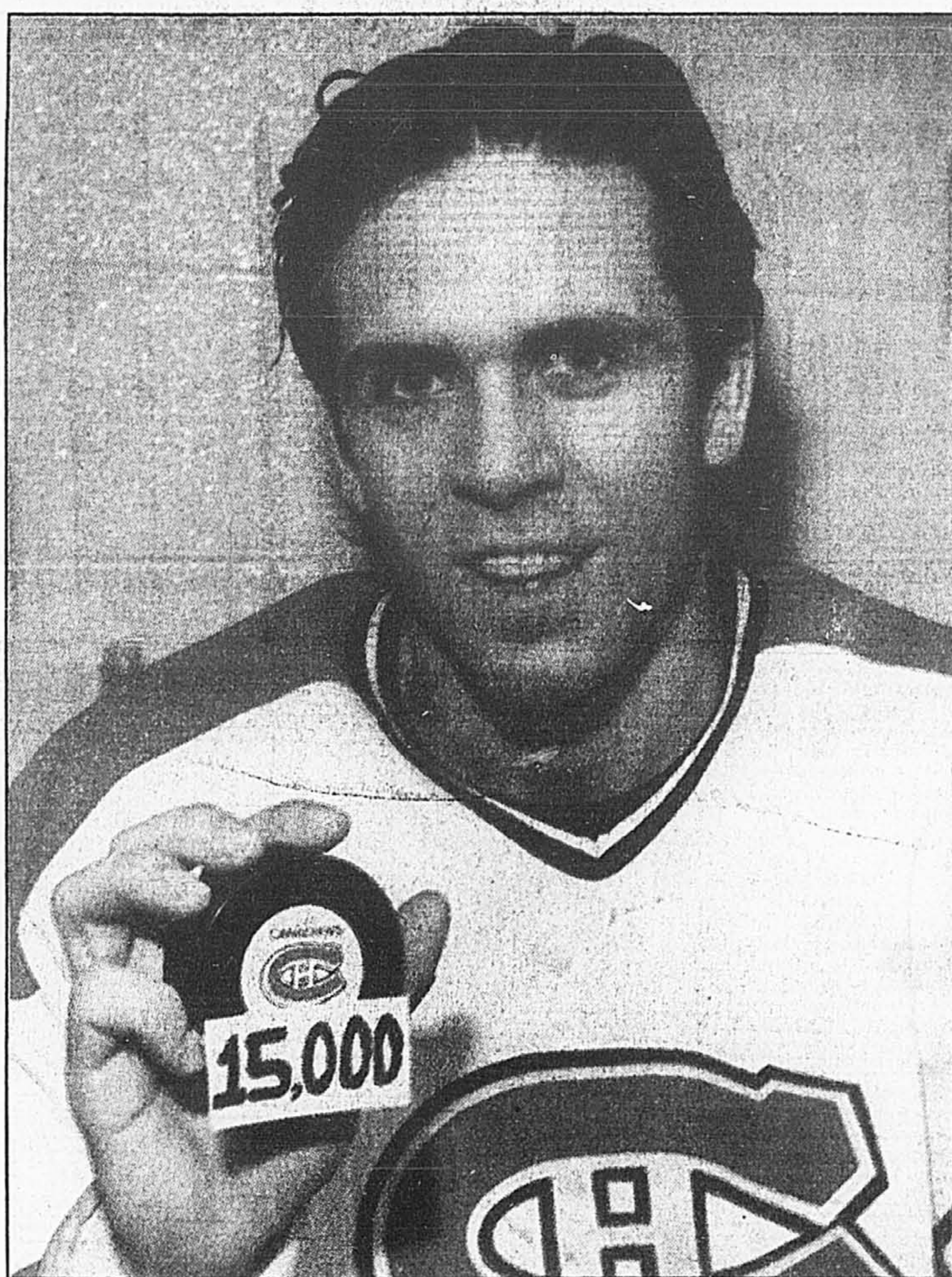


PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Le Canadien a continué à maintenir sa pression sur les Bruins de Boston et sur les Sabres de Buffalo, les deux équipes qu'il tente de rattraper au classement de la division Adams, en battant les Blues de St. Louis 6-5 en prolongation, hier soir au Forum. Si Russ Courtnall a enfilé le filet vainqueur, Éric Desjardins, lui, a eu l'honneur d'inscrire le 15 000^e but de l'histoire des Glorieux. Brett Hull a été le meilleur marqueur des Blues en déjouant Patrick Roy à trois reprises. Hull totalise maintenant 61 buts cette saison. Il s'agissait de la septième victoire consécutive du Canadien à domicile. Cahier Sports, pages 2 à 4

Pas facile de pratiquer le vaudou à Montréal



ALAIN BRUNET
collaboration spéciale

3. ■ «J'avais un local de répétition au coin de Hutchison et Jean-Talon, où on avait organisé une cérémonie du Guédé. La mambo que j'avais invitée tardait à venir, et nous avons commencé à jouer. La pré-

tresse n'est d'ailleurs jamais venue... Dans la salle, les gens priaient et chantaient. Au fond du local, une femme enceinte est soudainement tombée par terre et a roulé jusqu'en avant. Une autre s'est mise à frapper violemment un mur de béton de sa tête. N'importe qui s'y serait cassé le crâne! Elle a pris ensuite une bouteille de rhum et l'a bue d'un trait. Lorsque l'esprit est sorti d'elle, on ne lui voyait pas un bleu ou un quelconque effet de l'alcool! La femme enceinte ne montrait pas de séquelles non

plus», se rappelle le tambourineur Georges Rodriguez.

Voilà des exemples de trances, des crises de possession que le musicien considère authentiques; le caractère anormal de ces comportements humains, le spectaculaire résistance physique des individus chevauchés par les esprits ajoutent certainement au verdict de validité des trances observées par un vaudouisant.

«Lorsque les enfants entrent en trances, ça ne ment pas», ajoutera Rodriguez. Notre homme n'a pas

peur d'afficher ses croyances, mais il affirme toutefois avoir vu peu d'événements valables sur le territoire montréalais. Pourquoi?

«La confiance est absente. On se méfie du voisin. Souvent, on ne veut pas que la famille sache», affirme le musicien qui ne croit pas vraiment à l'existence d'un solide vaudou à Montréal.

Établi ici depuis plusieurs années, «Ti-Georges» a rencontré nombre de prêtres qu'il qualifie de fumistes.

VOIR VAUDOU EN A 5

LE
VAUDOU
A MONTRÉAL

L'ANGE BLANC
Disponible en formats de 750 mL et Vinier 4 litres

LE VIN BLANC D'UNE NOUVELLE Légèreté

Huit employés de Point Lepreau auraient été intentionnellement contaminés à l'eau lourde

d'après Canadian Press
POINT LEPREAU

■ Huit employés de la centrale nucléaire de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, ont été contaminés intentionnellement par un de leurs collègues de travail, déclarent des porte-parole de la société New Brunswick Power.

Il n'y a aucune autre explication possible au fait que «six ou sept onces» d'eau lourde radioactive se soient retrouvées dans une fontaine située à l'intérieur d'une cantine la semaine dernière, a déclaré M. Larry Boudreau dans une interview, hier.

«Cela ne peut être le fruit d'une erreur», a indiqué M. Boudreau, expliquant que les seules personnes qui ont accès à cette salle à manger sont les employés de la centrale. «Tous les employés ont reçu une formation sur les radiations.»

«Ils connaissent parfaitement les dangers que représente l'eau lourde et il est donc difficile de dire que quelqu'un a pu ouvrir un contenant et verser accidentellement six ou sept onces d'eau lourde dans la fontaine.»

La GRC enquête sur cette affaire dans laquelle les victimes ont reçu jusqu'à quatre fois la limite de radiation qu'une personne peut recevoir par année.

Les médecins affirment que de

telles doses ne provoquent aucun effet immédiat sur la santé, mais que les travailleurs touchés seront exposés à un risque de cancer légèrement plus élevé après avoir absorbé de l'eau lourde, une forme concentrée d'eau utilisée pour refroidir le réacteur nucléaire et ralentir la fission des particules d'uranium.

Les doses réelles de radiation que les victimes recevront va dépendre de la durée de la rétention du liquide contaminé dans leur organisme, a expliqué Terry Thompson, directeur du service des affaires nucléaires à NB Power.

La radiation a été dépistée la première fois dans des échantillons d'urine recueillis jeudi à la centrale, qui est située à 30 km à l'ouest de Saint-Jean, au N.-B.

Samedi, les 224 employés de la centrale qui ont accès à la fontaine ont été soumis à des tests. Cette affaire a déconcerté les responsables de la centrale et ceux du syndicat.

«Il ne peut s'agir que d'un acte délibéré», a déclaré M. Thompson. «Ce n'est pas un conflit patronal-syndical. Nous ignorons ce dont il s'agit.»

«Il est presque impossible que quelqu'un de l'extérieur de la centrale ait pu commettre cette action», a dit de son côté le porte-parole syndical, Peter Williams.

Vote calme et massif au Nicaragua

d'après AFP, Reuter et UPI
MANAGUA

■ Le Nicaragua a voté massivement et dans le calme hier et attend les résultats d'une élection d'ores et déjà considérée comme un tournant dans son histoire récente.

Les bureaux de vote ont fermé à 19 h 30 locales avec peu de contestations sur la pluralité de ce scrutin suivi par plus de 2500 observateurs étrangers, dont l'ancien président américain Jimmy Carter.

Les premiers résultats officiels, fondés sur le dénombrement de seulement quatre des 4391 bureaux de vote, et annoncés par le Conseil électoral suprême, donnaient à Daniel Ortega du Front sandiniste 98 voix contre 40 à sa rivale de l'Union nationale d'opposition, Violeta Chamorro.

Aucun autre résultat officiel ne devait être communiqué avant que les résultats de 15 p. cent de tous les bureaux de vote soient rentrés.

La radio nationale a indiqué qu'environ 85 p. cent et 90 p. cent des électeurs se sont prévalus de leur droit de vote. Environ 1,7 million de Nicaraguayens étaient inscrits sur les listes électorales.

Les électeurs se sont présentés nombreux dès l'ouverture des bureaux de vote pour élire, outre leur nouveau président, les 90 députés de l'Assemblée nationale et les 895 conseillers municipaux du pays.

Selon des analystes, quelle qu'en soit l'issue, ce scrutin libre devrait ouvrir la voie à la paix après huit années de guerre civile entre le régime sandiniste du président Daniel Ortega et les rebelles de la Contra, soutenus par les États-Unis.

Ortega, chef du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), était candidat à sa propre succession. L'opposition, regroupant 14 partis sous la bannière de l'Union nationale d'opposition (UNO), était conduite par Violeta Chamorro, veuve d'un célèbre journaliste assassiné sous le régime du dictateur Anastasio Somoza qu'avait renversé le FSLN en 1978.

«Nous avons fait une démonstration de civisme», a déclaré le président du Conseil électoral, Mariano Fiallos, dont les propos ont été retransmis par la télévision et la radio d'État.

M. Fiallos a reconnu l'existence de «quelques problèmes», concernant notamment l'encre «in-

décelable» et quelques cas de votes multiples, mais il a affirmé que «le processus électoral ne sera pas invalidé».

L'UNO s'est quant à elle déclarée «totalement satisfaite» du déroulement du scrutin par la voix de l'un de ses porte-parole, M. Roberto Urroz. L'UNO est «très optimiste quant aux résultats et croit qu'ils lui seront extrêmement favorables», a-t-il affirmé.

Tout en reconnaissant que le scrutin s'est déroulé dans les règles, l'UNO a cependant relevé «quelques anomalies», telles que celles concernant l'encre indélébile censée empêcher les votes multiples.

L'un des observateurs de l'ONU, Elliot Richardson, a pour sa part déclaré après la clôture du scrutin que la journée s'était déroulée «de façon satisfaisante».

De son côté, Jimmy Carter a estimé que le scrutin s'était déroulé «de manière ordonnée». «Le résultat de cette élection sera honnête», a-t-il dit, ajoutant qu'à sa connaissance sept bureaux seulement n'avaient pas ouvert leurs portes.

Le verdict de l'ancien président américain était considéré comme crucial. L'année dernière, Carter avait dénoncé l'irrégularité de

l'élection présidentielle panaméenne et ses protestations ont contribué à décider la Maison blanche à intervenir militairement pour chasser le général Manuel Noriega, l'homme fort de Panama aujourd'hui emprisonné en Floride.

Après Noriega, Daniel Ortega était la deuxième bête noire des États-Unis en Amérique centrale. L'administration américaine a armé les contras — que Ronald Reagan aime comparer aux pères fondateurs américains — et imposé un embargo commercial qui a asphyxié l'économie nicaraguayenne, alors que la guerre civile laissait 30 000 morts en huit ans.

Comme son prédécesseur, George Bush a vivement critiqué le régime sandiniste, allant jusqu'à comparer Ortega à un muflé égaré dans une garden party.

De source diplomatique, on estime toutefois que Washington n'aura d'autre choix que de revoir sa politique à l'égard du Nicaragua si Ortega est réélu avec une légitimité nouvelle. La précédente élection présidentielle, où Ortega a obtenu 67 p. cent des voix, avait été boycottée par l'opposition.

SUITE DE LA UNE

CRISE

«Sans accord du lac Meech, le Canada connaîtra la pire crise de son histoire»

constitutionnel qu'ils seront appelés à faire après un éventuel échec du Lac Meech.

Ainsi, ils écartent de toute évidence le statu quo politique, et ils l'ont manifesté de façon unanime et significative en applaudissant longuement le ministre Rémi-Lalonde lorsqu'il a déclaré: «Après la date ultime du 23 juin, s'il n'y a pas d'accord du lac Meech, le Canada vivra la pire crise de son histoire. Nous ne tendrons pas l'autre joue. Pour le Québec, cela signifie qu'on ne retournera pas à la table des négociations constitutionnelles.»

«On était sur le perron de la maison, a-t-il repris, et ne venez pas nous faire des mamours après ça. Ne venez pas nous dire que la sonnette ne marchait pas. Elle marchait la sonnette, et nous sommes tous. Nous n'y retournerons pas et la réforme constitutionnelle poura attendre longtemps, longtemps...»

La situation politique serait ensuite instable au Canada, après un échec de cet accord parce que, ont déclaré MM. Bourassa et Rémi-Lalonde, le pays connaîtrait une crise de confiance sans précédent. Quelle valeur pourrait-on en effet accorder à la parole ou à la signature d'un premier ministre, si elle devait être remise en question quelques jours après par un nouveau premier ministre? ont-ils souligné, faisant allusion aux signatures reniées par les premiers ministres Gary Filmon du Manitoba, Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, et Clyde Wells de Terre-Neuve.

MM. Bourassa et Rémi-Lalonde ont insisté sur les cinq conditions minimales imposées par Québec pour assurer son retour au sein de la constitution canadienne, soulignant d'une part que le Québec n'avait de leçon à recevoir de personne quant à sa façon de traiter ses minorités, et que la notion de société distincte n'avait rien d'une coquetterie, qu'elle ne faisait que confirmer la réalité et qu'elle serait utile comme règle d'interprétation pour les tribunaux. M. Rémi-Lalonde a même précisé que le Manitoba, pour un, avait nié durant cent ans les droits fondamentaux des francophones, jusqu'à ce qu'une décision de la Cour suprême les force enfin à changer d'attitude.

«On nous reproche d'avoir utilisé la clause notwithstanding. Cette clause, ce n'est pas le Québec qui l'a introduite dans la constitution, mais Ottawa, à la demande justifiée du Manitoba», de préciser M. Rémi-Lalonde.

L'économie

Abordant le fameux budget Wilson, M. Bourassa a répété, sans pour autant absoudre le gouvernement Mulroney, qu'il constituait l'héritage de l'administration précédente, celle du gouvernement Trudeau qu'il a qualifiée de douteuse.

M. Bourassa en a cependant peu parlé, se limitant à dénoncer la politique des taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada, déplorant qu'elle crée des problèmes économiques au Québec. La situation pourrait être équilibrée avec une politique fiscale fédérale appropriée, qui tiendrait compte de la capacité de payer des provinces, et notamment du fait que la capacité fiscale de l'Ontario est aujourd'hui de 25 p. cent supérieure à celle du Québec. Le premier ministre a rappelé que les provinces de l'Est éprouvaient également des problèmes liés à la politique budgétaire fédérale.

Le chef libéral a tracé un portrait positif de l'ouverture de son gouvernement vers les marchés étrangers, en soulignant qu'un pays qui se refermerait sur lui-même, quel qu'il soit, n'obtiendrait que de piètres performances économiques.

Il a dit que sa position favorable au libre-échange avec les



PHOTO REUTER

À Moscou, au moins 100 000 personnes ont répondu à l'appel des mouvements d'opposition.

États-Unis s'inscrivait dans un courant international et que le Québec profiterait dix fois plus que les États-Unis de cette entente commerciale.

«Il y a une tendance internationale vers les regroupements économiques», a-t-il indiqué, donnant l'exemple de la Scandinavie, de la Suède, de la Norvège et de l'Autriche. Il a invité à regarder du côté de l'Europe de l'Est, où les réformes politiques considérables n'empêchent pas, bien au contraire, l'établissement d'un mode de protection de stabilité économique.

Quant au comité constitutionnel, formé par une résolution présentée par Michel Bissonnette, président du Comité jeunesse, et appuyée par Yvon Marcotte, vice-président du PLQ, il devra respecter l'agenda suivant. Printemps 1990: ronde de consultations auprès des comités exécutifs des associations des divers circonscriptions; été 1990: congrès de la Commission jeunesse du PLQ; automne 1990: rencontres thématiques régionales au cours desquelles le comité constitutionnel soumettra aux membres du PLQ des éléments de réflexion pour fin de discussions; janvier 1991: dépôt du rapport du comité constitutionnel au comité exécutif du PLQ; et, février 1991: présentation de son rapport au Congrès général des membres.

Le Comité ad hoc sur la communauté anglophone a quant à elle réitéré son appui à l'accord du lac Meech, invitant par résolution tous les Canadiens et Québécois à manifester leur appui.

STCUM

Le Conseil des services essentiels blâme le syndicat et la STCUM

le et finale rejetée «à l'unanimité» par les employés d'entretien.

Les négociations entre la STCUM et le Syndicat du transport de Montréal (CSN) durent depuis le mois de mai dernier. Il y a dix jours, le transporteur public et ses chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro en sont arrivés à une entente négociée.

La STCUM a fait savoir vers minuit qu'elle se conformerait à l'ordonnance, même si elle déplorait la décision du CSE d'«avaler les moyens de pression illégaux du syndicat.»

Les anciens horaires seront donc remis en application à compter de 22 h 30 aujourd'hui, a indiqué le transporteur public.

Quant au syndicat, il fera connaître avant midi aujourd'hui sa réaction à l'ordonnance, après que le conseil syndical et l'exécutif l'auront étudiée, a indiqué le président Normand Lamoureux.

Constatant que les négociations étaient dans un cul-de-sac, la STCUM avait demandé lundi

dernier au Conseil des services essentiels d'ordonner aux employés d'entretien de cesser leur refus de faire du temps supplémentaire et de mettre fin à tout ralentissement de travail, qualifié par la société de transport de «grève illégale.»

Mais les membres du CSE, s'ils blâment effectivement le syndicat pour la détérioration du service d'autobus, s'interrogent aussi sur ce qu'ils appellent la «stratégie» de négociations de la STCUM qui a décidé d'appliquer avec zèle sa politique d'inspection des véhicules au lendemain de la rupture des négociations.

Les agissements des deux parties amènent le Conseil «à la bien triste constatation que le public ne pèse pas lourd dans la balance ni pour le syndicat, ni pour l'employeur», constate le communiqué émis par le CSE.

La STCUM se montre étonnée que le CSE lui reproche d'appliquer avec zèle les normes de sécurité. «Il est du devoir de la Société d'assurer la sécurité du public et il serait tout à fait aberrant d'en faire, en période de conflit, une stratégie de négociation», lit-on dans le communiqué de la société de transport.

Dans sa décision, le CSE dit constater par ailleurs qu'«il y a toujours concentration des employés pour ne pas faire du temps supplémentaire et ce, malgré les déclarations du président du syndicat.»

«Le retrait du temps supplémentaire à lui seul ne peut avoir causé le marasme dans lequel se trouve présentement l'entretien des véhicules de la STCUM», ajoute-t-il.

C'est pourquoi le CSE ordonne au syndicat de prendre les moyens pour que ses membres fassent les heures supplémentaires requises afin de remettre sur la route les véhicules mis de côté.

Plus précisément, il ordonne au président du syndicat, Normand Lamoureux, de rencontrer avant 16 h aujourd'hui en présence du médiateur du Conseil, le directeur exécutif responsable du transport en surface à la STCUM, Michel Sainte-Marie, et de préparer avec lui un «blitz» de réparations devant débuter au plus tard mercredi matin.

URSS

Des centaines de milliers de personnes manifestent en URSS

Un autre député du parlement soviétique, Sergueï Belozertsev, a été plus loin encore: «Cette campagne n'aurait pas été possible sans la connivence du Comité central. Ils doivent tous démissionner.»

L'un des intervenants les plus applaudis par la foule a été le juge Telman Gdlian, qui avait enquêté

avec son collègue Nikolai Ivanov sur la corruption dans l'appareil dirigeant du pays. Leur lutte contre les tares du système a fait d'eux des héros auprès de la population.

«Cinq années de perestroïka n'ont rien donné. Les gens en ont assez du désordre, de l'inaction et de l'hypocrisie. Le sang coule chaque jour. Nous devons empêcher certains de déstabiliser chaque jour le pays», a-t-il dit.

De nombreux manifestants ont demandé à Gorbatchev de renoncer à son projet de renforcement de la présidence.

À Tbilissi, capitale de la Géorgie, des dizaines de milliers de manifestants se sont massés devant le siège du gouvernement régional pour réclamer l'indépendance, 69 ans exactement après l'arrivée de l'Armée rouge dans la République et son annexion par l'URSS.

À Minsk, en Biélorussie, environ 100 000 personnes ont également manifesté pour exiger la démission des dirigeants conservateurs locaux, selon des journalistes sur place.

À Kiev, capitale de l'Ukraine, 50 000 manifestants ont défilé, en particulier les mineurs qui avaient fait grève pendant trois semaines l'année dernière.

À Gorki, à 400 km l'est de Moscou, où Andreï Sakharov avait été envoyé en exil intérieur, des autobus chargés d'ouvriers envoyés par les directeurs de leurs usines sont arrivés au milieu d'un meeting de 10 000 personnes qui exigeaient la démission des dirigeants locaux du parti, selon Interfax. «Non aux extrémistes et aux démagogues, la patrie est en danger», affirmaient les banderoles que brandissaient ces contre-manifestants.

Où donner de son sang?

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 rue Sherbrooke Est, de 9 h à 18 h;
- à Fabreville: Club Optimiste (Fabreville) école Marcelle-Gauvreau (face au Centre commercial Gilbert) 3150, boulevard Dagenais, de 15 h à 20 h 30;
- à Joliette: cègép de Joliette, La Palette, salle BE 223, 20 sud, rue Saint-Charles Borromée, de 10 h à 16 h;
- à Melocheville: Club Optimiste Melocheville, Parc archéologique de la Pointe du Brisson, 333, rue Emond, de 13 h à 19 h 30.

La Quotidienne

Tirage de samedi

à trois chiffres

896

à quatre chiffres

0266

ABONNEMENT

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.

285-6911

285-7070

285-7100

285-6892

285-6900

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h. 285-7111

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202

National, Télé-Press 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. — Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1470. Port de retour garanti. (USPS003592) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



09-1-01

LUNDI
26 FÉVRIER 1990

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

Les 62 circuits supprimés

CENTRE DE TRANSPORT ANJOU

20 : Châteauneuf (du métro Honoré-Beaugrand à l'avenue Georges via Sherbrooke est, Saint-Donat, boul. Joseph-Renaud et boul. Châteauneuf)
 81 : Broadway (rues Broadway et Marien entre rue Notre-Dame et boul. Henri-Bourassa, boul. Saint-Jean-Baptiste entre boul. Henri-Bourassa et rue Sherbrooke)
 141 : Jean-Talon est (rue Jean-Talon est à l'est du boul. Saint-Michel)
 143 : Métrobus Charlevoix (boul. Langelier au nord du boul. Henri-Bourassa, boul. Henri-Bourassa, rue Charlevoix, rue Armand-Laverne, rue Fleury jusqu'au métro Sauvé, rues de Louvain et Charland vers l'est)
 159 : Métrobus Henri-Bourassa (de l'intersection boul. Léger et boul. Langelier au métro Henri-Bourassa par le boul. Henri-Bourassa)
 187 : Notre-Dame (rue Prince-Arthur (P.A.T.), rue Demontigny, boul. du Tricentenaire, rue Notre-Dame est, rue Honoré-Beaugrand jusqu'au métro Honoré-Beaugrand)
 193 : Jarry est (du métro Jarry vers l'est jusqu'au boul. Haut-d'Anjou)
 195 : Les Galeries d'Anjou (du métro Radisson à la rue Bombardier via le boul. Les Galeries d'Anjou)

CENTRE DE TRANSPORT SAINT-DENIS

13 : Christophe-Colomb (du boul. Crémazie au métro Rosemont via l'avenue Christophe-Colomb)
 14 : Amherst (de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Grégoire via les rues Amherst et de la Roche)
 93 : Jean-Talon (de la station de métro Parc au boul. Pie-IX via le boul. Jean-Talon)
 99 : Villieray (du boul. Pie-IX à la rue Jean-Talon via les rues Villieray et Drolet)
 127 : Lebeau (du métro Crémazie au chemin Côte-Vertu via le boul. de l'Acadie, la rue Legendre, la rue Charles-de-la-Tour, la rue Gince, le boul. Lebeau, la rue Benjamin-Hudon et la rue Des Lauriers)
 129 : Côte-Sainte-Catherine (du boul. Décarie au boul. René-Lévesque via le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue du Parc et l'avenue de Bleury)
 160 : Barclay (du métro Plamondon au métro Outremont via la rue Barclay)
 179 : De l'Acadie (de la station de métro Parc à la rue Viel via le boul. de l'Acadie)

CENTRE DE TRANSPORT NAMUR

62 : Fielding (chemin de la Reine-Marie, avenue Fielding, rue West Broadway)
 63 : Girouard (du chemin Langhorne au métro Atwater via les avenues Earncliffe et Girouard, la rue Sherbrooke ouest, l'avenue Victoria et la rue Sainte-Catherine ouest)
 66 : The Boulevard (du métro Guy au boul. Cavendish via The Boulevard et le chemin Côte-Saint-Luc)
 102 : Somerled (du métro Vendôme à l'avenue Chester via le boul. Décarie et l'avenue Somerled)
 104 : Cavendish (du métro Lionel-Groulx au chemin Upper Lachine, puis boul. Cavendish)
 138 : Notre-Dame-de-Grâce (avenue Notre-Dame-de-Grâce depuis le boul. Cavendish, avenue Claremont, chemin Côte-Saint-Antoine)
 162 : Westminster (depuis le métro Villa Maria, avenue Monkland et rue West Broadway)
 166 : Queen Mary (du métro Guy-Concordia à la rue Vézina via le chemin de la Côte-des-Neiges)

CENTRE DE TRANSPORT MONT-ROYAL

10 : De Lorimier (rue de Lorimier)
 11 : Montagne (du métro Mont-Royal à l'avenue Ridgewood via le Mont-Royal)
 27 : Saint-Joseph (du métro Laurier au boul. Pie-IX via le boul. Saint-Joseph)
 29 : Rachel (de la rue Hogan à l'avenue de l'Esplanade via la rue Rachel)
 46 : Casgrain (depuis le métro Laurier, l'avenue Laurier, la rue Saint-Viateur et l'avenue Bernard)
 51 : Edouard-Montpetit (du métro Laurier au métro Snowdon via l'avenue Laurier, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boul. Edouard-Montpetit)

CENTRE DE TRANSPORT LEGENDRE

30 : Saint-Denis/Saint-Hubert (du métro Sherbrooke au métro Rosemont via la rue Saint-Denis)
 31 : Saint-Denis (du métro Rosemont au boul. Henri-Bourassa via la rue Saint-Denis)
 52 : Liège (la rue de Liège)
 54 : Charland/Chabanel (le boul. Saint-Laurent depuis la rue Crémazie, la rue Chabanel, l'avenue de l'Esplanade, la rue Louvain et la rue Meilleur)
 146 : Christophe-Colomb (du métro Crémazie au boul. Henri-Bourassa via l'avenue Christophe-Colomb)
 164 : Dudemaine (du métro Henri-Bourassa au boul. Keller via le boul. Henri-Bourassa)
 188 : Couture (du métro Saint-Michel, boul. Couture et rue le Prado)

CENTRE DE TRANSPORT FRONTENAC

15 : Sainte-Catherine (la rue Sainte-Catherine et le boul. de Maisonneuve entre l'avenue Atwater et le métro Papineau)
 125 : Ontario (du métro McGill au boul. Viau via la rue Ontario)
 131 : De l'Assomption (de la rue Notre-Dame au boul. Jean-Talon via la rue Dickson et le boul. de l'Assomption)
 150 : René-Lévesque (du métro Atwater au métro Papineau via le boul. René-Lévesque)
 185 : Sherbrooke (du métro Frontenac, les rues des Ormeaux et Notre-Dame est)

CENTRE DE TRANSPORT SAINT-LAURENT

16 : Graham (sud de Decelles jusqu'au métro du Parc)
 117 : O'Brien (du métro du Collège, les boul. Sainte-Croix et O'Brien)
 124 : Victoria (du métro Vendôme au métro du Collège via l'avenue Claremont, l'avenue Victoria et le chemin Lucerne)
 126 : Paul-Émile-Legault (le boul. Thimens et la rue Grenet jusqu'au boul. Henri-Bourassa)
 190 : Métrobus Lachine (du métro Lionel-Groulx au boul. Bouchard, à Dorval, via la route 20)
 201 : Saint-Charles (du boul. Brunswick, le boul. St. John's, le chemin Lakeshore, les boul. Saint-Charles, Gouin ouest, Saint-Charles et la rue Paiement)
 214 : Des Sources (du métro du Collège au chemin St. John's et au boul. Pierrefonds via l'autoroute 40 et le boul. Hymus)
 216 : Pointe-Claire (du centre commercial Fairview au métro Côte-Vertu)

CENTRE DE TRANSPORT SAINT-HENRI

25 : De l'Église (du métro De l'Église jusqu'au métro Vendôme via l'avenue De l'Église)
 35 : Notre-Dame (du métro Place Saint-Henri au métro Papineau via la rue Notre-Dame)
 36 : Monk (du métro Angrignon au métro Place Saint-Henri via le boul. Monk, le chemin Côte-Saint-Paul et la rue Notre-Dame)
 37 : Jolicoeur (du métro Atwater au métro Angrignon via l'avenue Atwater, le boul. LaSalle, l'avenue Woodland et la rue Jolicoeur)
 79 : Guy (du métro Guy à la rue Wellington via les rues Guy et Charlevoix)
 107 : Verdun (du métro Charlevoix à l'avenue des Pins via les rues Centre et Peel)
 114 : Newman (boul. Newman au métro Charlevoix)
 123 : Dollard (les boul. Dollard et Champlain jusqu'à la rue Centrale)
 137 : Verdun (du métro Verdun à l'avenue Stephens et au boul. LaSalle via l'avenue Verdun)
 168 : Cité du Havre (du métro McGill à l'Île-des-Soeurs via la rue Mill)
 196 : Côte-de-Liesse (Côte-de-Liesse jusqu'à l'intersection 24e Avenue et Sainte-Anne, à Lachine)
 212 : Métrobus Lakeshore (du métro Lionel-Groulx au boul. Saint-Charles via la route 20)

STCUM: deuxième semaine avec réduction de service

■ Après un retour à la normale qui n'aura duré que les deux jours du week-end, la Société de transport de la Communauté urbaine reprend ce matin une deuxième semaine consécutive avec une réduction de service.

La série d'ordonnances rendues tard hier soir par le Conseil des services essentiels n'aura pas d'effets immédiats sur les suppressions de circuits annoncées plus tôt durant la journée par la STCUM.

Ainsi, 62 lignes d'autobus sont supprimées en ce début de semaine, soit le même nombre que la semaine dernière.

Pour s'ajuster aux besoins de la clientèle, la STCUM a toutefois annoncé qu'elle donnerait le service régulier sur la ligne 180 Salaberry, qui n'était pas en opéra-



tion la semaine dernière, mais que pour ce faire, elle sera dans l'obligation de l'annuler sur la ligne 16 Graham.

On sait que la STCUM a invoqué le différend qui l'oppose au syndicat représentant ses 2000 employés d'entretien pour retirer des rues de Montréal environ 500 de ses 1400 autobus, les véhicules gardés au garage ayant besoin d'être inspectés ou réparés, selon le transporteur public.

Durant le week-end, la STCUM a pu maintenir son service régulier parce que ses besoins en autobus peuvent être satisfaits avec environ 600 véhicules.

On ne prévoit pas d'embouteillages que pourrait créer l'afflux de banlieusards utilisant leur automobile plutôt que l'autobus pour se rendre au travail au centre-ville, plusieurs prenant des vacances avec leurs enfants durant la semaine de congé d'hiver qui débute aujourd'hui.

Frais: les étudiants divisés sur le recours à la grève

Élaboration d'un plan d'action

d'après PC

■ Une quarantaine d'associations étudiantes ont adopté, samedi soir à Québec, un plan d'action destiné à forcer le gouvernement à maintenir le gel des frais de scolarité dans les universités.

Les associations ont ainsi donné leur appui au déclenchement d'une grève générale illimitée qui pourrait être déclenchée vers le 6 mars.

Mais il y a un hic, jusqu'à présent, seulement six associations étudiantes se sont prononcées en faveur de la grève, tandis que 16 ont répondu non. Il reste toutefois 29 cégeps et universités de la province à se prononcer, chose qui sera faite au cours de cette semaine.

L'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) qui tenait en fin de semaine à Québec une réunion générale de tous ses dirigeants n'a pas accepté la décision de certaines assemblées générales et a ordonné à ses dirigeants de refaire leur devoir et de tenter de convaincre leurs membres que la grève était la seule solution pour maintenir le gel de frais de scolarité.

Il est donc prévisible que de nouvelles assemblées générales soient convoquées dans les institutions où on s'est prononcé contre la grève.

Un grand rassemblement de solidarité est également prévu pour le 11 mars, ainsi qu'une occupation, deux jours plus tard, à l'occasion de la rentrée parlementaire ainsi qu'une manifestation nationale à Québec le 21 mars.

Rappelons que la grève proposée par les dirigeants de l'ANEEQ devait débiter en principe le 27 février.

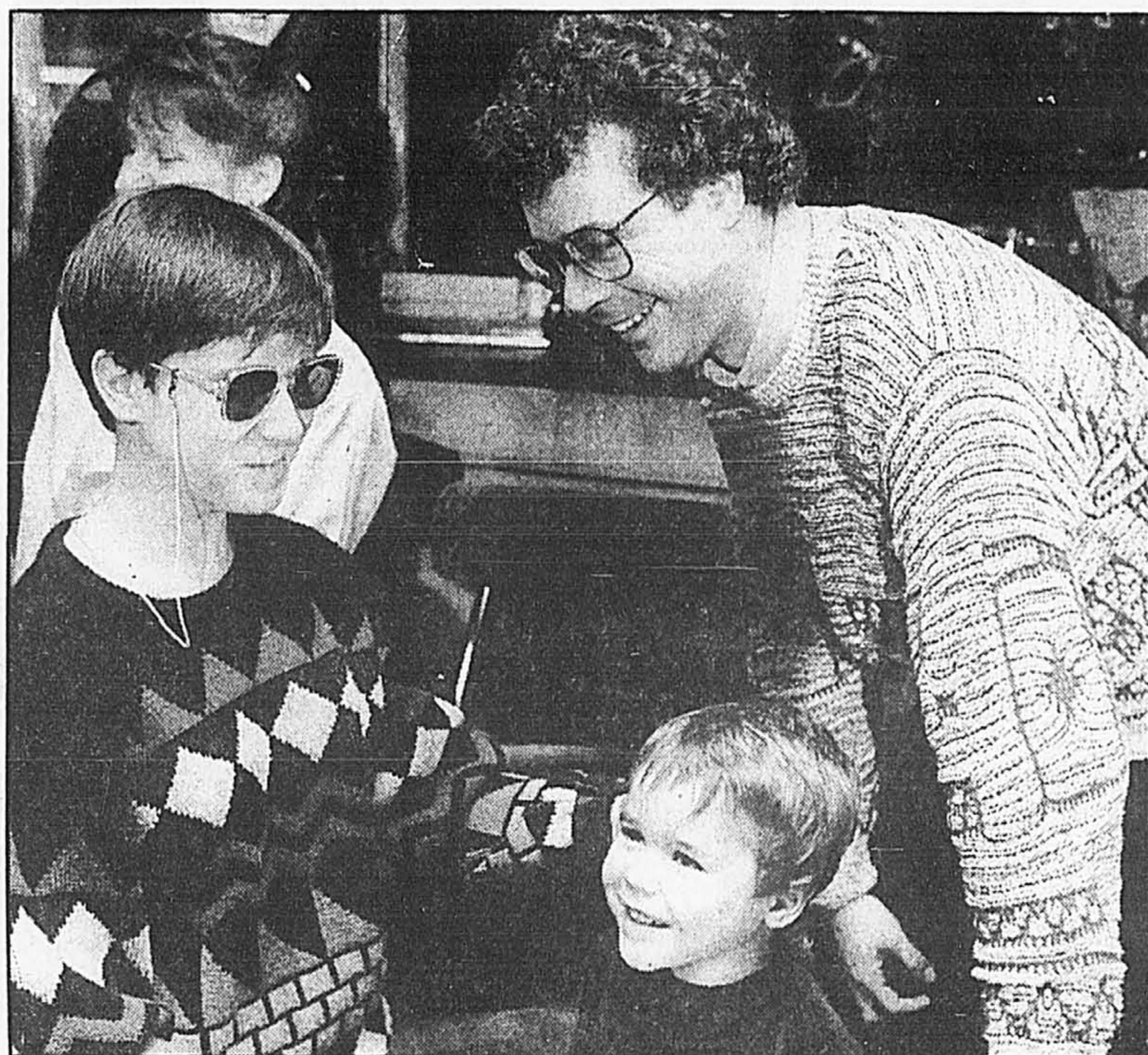
Selon l'ANEEQ, l'association s'est prise un peu tard pour préparer la grève. «Une grève ça se prépare, nous nous sommes pris un peu sur le tard, mais il ne faut pas s'enliser dans le défaitisme», a indiqué Stéphane Lessard du Conseil central de l'ANEEQ.

Toujours selon l'ANEEQ, les administrateurs des cégeps ont brandi le spectre de la prolongation de l'année académique si jamais il y avait une grève et que les emplois d'été pourraient être menacés.

«Cela ne doit pas nous intimider, pas plus que les discours politiques tenus par certains étudiants membre du PLQ et c'est à nous de trouver des arguments pour convaincre nos membres», a ajouté un porte-parole de l'Association étudiante.

Une chose joue néanmoins en faveur du Conseil de l'ANEEQ, les étudiants sont majoritairement contre le dégel des frais de scolarité. Les étudiants changeront donc peut-être leur fusil d'épaule lors du second vote.

L'ANEEQ vise à rallier 23 cégeps et trois universités dans son camp, ce qui lui donnerait du poids contre le gouvernement.



Carine, âgée de 14 ans, jeune handicapée visuelle, était très heureuse de rencontrer hier, *Passe-Montagne* (Jacques L'Heureux) qui était accompagné par son fils Gabriel. PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

C'est en Passe-Partout que Stéphane évaluait la distance Sherbrooke-Montréal

L'Association des parents d'enfants handicapés visuels a 10 ans

RAYMOND GERVAIS

■ C'est en longueur de *Passe-Partout* que Stéphane Doyon, aujourd'hui âgé de 15 ans, a appris à déterminer la distance qui sépare les villes de Montréal et de Sherbrooke.

Natif de la reine des Cantons de l'Est, Stéphane qui souffre de cécité depuis sa naissance, a dû dès son jeune âge, voyager régulièrement entre les deux villes pour venir suivre des traitements de stimulation précoce à l'Institut Louis-Braille à Longueuil.

Comme l'enfant ne pouvait voir le paysage et qu'il trouvait le trajet d'une heure et demie excessivement long, ses parents ont dû jouer d'astuce afin de distraire leur fils.

C'est ainsi que l'idée leur est venue d'enregistrer des émissions de la populaire série télévisée pour enfants, *Passe-Partout*. Stéphane écoutait religieusement les bandes magnétiques que ses parents lui faisait tourner sur la radio de l'automobile. L'enfant a vite assimilé qu'une demi-heure équivalait à une émission. Ainsi, quand il demandait à ses parents

dans combien de temps ils seront arrivés à destination, on lui répondait «on arrive dans deux *Passe-Partout* ou un *Passe-Partout* et demi etc.»

C'est Stéphane lui-même qui lors d'une conférence de presse organisée hier, pour souligner le 10^e anniversaire de l'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV) qui a fait cette déclaration pour le moins originale.

Selon la mère de l'adolescent, Mme Pierrette Doyon, «il y a une quinzaine d'années, les services offerts aux handicapés visuels n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui et il fallait littéralement se battre pour obtenir des services pour nos enfants», a indiqué la mère.

L'Association des parents d'enfants a d'ailleurs été fondée pour faire valoir les droits des enfants qui souffrent de cécité.

Le président d'honneur de l'AQPEHV, le comédien Jacques L'Heureux, mieux connu sous le nom de *Passe-Montagne* par les enfants, a d'ailleurs indiqué que le but ultime de l'Association était de ne plus exister (sic). Pour cela, il faut cependant que les droits et les intérêts des parents

d'enfants handicapés visuels soient respectés au Québec», a indiqué le comédien.

Les Doyons ont expliqué pour leur part qu'ils avaient dû lutter constamment pour obtenir des services auxquels leur enfant avait droit, notamment au chapitre de l'intégration à l'école.

David Fraser, 12 ans, est pour sa part à demi aveugle et tout comme les Doyon, ses parents ont dû lutter pour faire accepter leur enfant à l'école et pour faire comprendre aux professeurs que David était un enfant normal et que son seul handicap consistait en une faiblesse visuelle.

Le jeune David avait d'ailleurs déclaré à ses parents après sa première année qu'il voulait quitter l'école, qu'il avait tout ça dans la tête et qu'il voulait devenir écrivain.

David a d'ailleurs écrit son premier livre à l'âge de 11 ans. Un petit livre de 12 pages qui a rendu ses parents très fiers de leur enfant et qui les a récompensés pour leur persévérance.

David doit d'ailleurs s'envoler prochainement pour la France dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants.

Andrzej Jasinski, un déserteur de l'armée polonaise, expulsé du Canada

GILLES ST-JEAN

■ Andrzej Jasinski, un mécanicien âgé de 27 ans, qui avait déserté l'armée polonaise en 1986 et qui a demandé le statut de réfugié politique au Canada, a été déporté vers son pays d'origine hier en fin d'après-midi.

M. Jasinski a déserté après avoir purgé une partie de ses cinq mois de service militaire en prison parce qu'il aurait saboté du matériel, a affirmé une dame d'origine polonaise qui s'est occupée de lui et qui a demandé l'anonymat.

La dame, révoltée par la décision du ministère de l'Immigration, estime que M. Jasinski sera probablement condamné à plusieurs années de prison militaire par la cour martiale à qui son cas sera déféré dès son retour en Pologne.

Le responsable des détentions et des renvois au ministère de l'Immigration pour la région du Québec, M. Normand Racicot, n'était pas au courant de tous les détails du dossier quand *La Presse* l'a joint, hier.

Il a toutefois confirmé que M. Jasinski et trois autres ressortissants polonais allaient être expulsés à bord d'un avion des lignes polonaises LOT (deux venaient de Toronto et l'autre de Vancouver).

Selon lui, M. Jasinski était admissible au statut de réfugié mais il ne s'est pas qualifié au cours de l'audience tenue à cette fin. Une demande d'appel faite vendredi dernier par un avocat montréalais a été rejetée.

«C'est à la personne concernée de faire valoir qu'elle sera l'objet de persécution si elle rentre dans son pays. Les conséquences à as-

sumer pour un geste fait il y a quelques années ne signifient pas nécessairement 'persécution', a noté M. Racicot, par allusion à la sentence dont M. Jasinski risque d'écoper.

Les ministères polonais de la Défense et de l'Intérieur sont encore sous la coupe des communistes. Selon la dame qui a informé *La Presse* de l'expulsion imminente du mécanicien, l'arrivée au pouvoir de l'Opposition risque donc de n'avoir aucune influence libératrice sur le sort de M. Jasinski.

Selon notre informatrice, l'homme a vécu diverses tribulations depuis son départ de la Pologne, où il s'est évadé d'un hôpital militaire. Il est passé en Suède, puis en Allemagne fédérale, où il a travaillé comme mécanicien chez Porsche.

Puis, après s'être procuré un

faux passeport ouest-allemand, il a pris l'avion pour Montréal, dans le but de se rendre aux États-Unis où il aurait de la famille. Il a toutefois été interpellé à la frontière canado-américaine, et ramené à Montréal.

Selon M. Racicot, M. Jasinski devait se rendre sous escorte au consulat de Pologne, jeudi dernier, afin de régler certaines formalités pour son voyage de retour. Il aurait toutefois donné du fil à retordre aux personnes qui l'accompagnaient.

«Il a fallu utiliser la force nécessaire pour le faire entrer. Compte tenu de son attitude, on l'a ensuite incarcéré au centre de prévention de la rue Parthenais», a souligné le fonctionnaire.

«Mais c'est normal qu'il n'ait pas voulu entrer dans le consulat: il avait peur!», a commenté l'informatrice de *La Presse*.

55 p. cent des Canadiens appuient encore la présence de l'armée en Europe

■ Plus de la moitié des Canadiens (55 p. cent) sont favorables au maintien d'un contingent de soldats canadiens en Europe. Les Forces armées canadiennes maintiennent actuellement ce contingent, formé d'hommes et de femmes, dans le cadre de la contribution canadienne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN).

Par ailleurs, 26 p. cent de la population adulte du Canada croit que ces troupes devraient être rapatriées, tandis que 19 p. cent n'ont aucune opinion à formuler.

Ces chiffres ont peu changé depuis que Gallup a, pour la première fois, posé cette question aux Canadiens, en 1968. À l'époque, 64 p. cent des Canadiens réclamaient que le contingent canadien outre-mer reste en place. En 1987, ce pourcentage était tombé à 57.

Il existe toutefois de nettes divisions lorsqu'on analyse les réponses par région. Alors que seulement 34 p. cent des Québécois favorisent le maintien des troupes canadiennes en Europe, 72 p. cent des citoyens des Prairies répondent dans l'affirmative.

Ces pourcentages s'établissent par ailleurs à 56 en Colombie-Britannique, à 58 dans les provinces de l'Atlantique et à 60 p. cent en Ontario.

Les missiles de croisière

Gallup a également sondé les Canadiens afin de connaître leur opinion sur les essais

de missiles de croisière au-dessus de leur territoire. Les États-Unis utilisent actuellement le Grand Nord canadien pour y tester ses missiles du fait que notre territoire a beaucoup d'affinités avec une grande partie de l'Union soviétique. En plus, le système de guidage de ces missiles doit être testé dans un climat arctique puisqu'ils doivent éventuellement servir dans de telles conditions. Lors de ces tests, ces missiles ne portent toutefois aucune tête nucléaire et sont totalement désarmés.

Seulement 35 p. cent des Canadiens estiment qu'Ottawa devrait continuer à permettre que les USA poursuivent leurs tests en notre territoire. Quelque 57 p. cent des répondants croient que cette permission doit être révoquée et 8 p. cent n'ont pas d'opinion.

C'est la première fois depuis que Gallup pose cette question au public, soit depuis 1982, qu'aussi peu de Canadiens sont favorables à ces tests. Les attitudes varient également de façon sensible selon la région où la question a été posée: seulement 27 p. cent des Québécois croient que ces tests doivent se poursuivre tandis que 41 p. cent leur sont favorables dans les Prairies.

La différence est également très marquée selon que la question est posée à une femme ou à un homme: alors que 23 p. cent des femmes seulement sont favorables aux missiles de croisière on note que 48 p. cent des hommes favorisent la poursuite des tests.

La Cour suprême doit se prononcer sur le contrôle des écoles par la minorité

Un jugement négatif pourrait mettre en péril l'avenir des francophones hors Québec

MARC DORÉ

■ L'avenir des francophones hors Québec pourrait se jouer dans les prochaines semaines, autour d'un jugement, impatientement attendu, de la Cour suprême du Canada et d'une décision administrative d'un ministère fédéral d'accorder des fonds pour la mise sur pied d'un réseau de garderies et de classes maternelles françaises.

Selon certaines rumeurs, la décision des juges devrait être rendue publique vers la mi-mars, le temps que la pression baisse dans la marmite linguistique ontarienne où plusieurs municipalités ont adopté ces derniers temps des résolutions prônant l'unilinguisme anglais.

Pour la première fois, le plus haut tribunal au pays, qui s'est déjà penché sur plusieurs aspects des droits linguistiques, se prononcera sur le contrôle par une minorité linguistique, les Franco-Albertains, de ses écoles.

«Si la Cour suprême dit non, ou si Ottawa n'est pas prêt à nous donner les moyens de renverser les tendances de l'assimilation, on va tous se mettre à parler anglais», a lancé crûment hier le président de la Commission nationale des parents francophones, Raymond Poirier.

La CNPF, qui regroupe quelque 500 comités de parents comptant 30 000 membres venant des neuf provinces anglophones et des deux territoires, tenait ce week-end à Montréal son congrès annuel.

L'association est née autour des luttes des minorités francophones pour donner un contenu concret aux droits scolaires reconnus depuis 1982 par l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

500 000 «ayants-droits»

Elle s'est fixée le redoutable objectif de rapatrier dans des écoles françaises 90 p. cent des jeunes ayant droit à l'enseignement français en vertu de la Charte.

Selon les chiffres préliminaires d'une étude rendue publique ce week-end par la CNPF, il y aurait au Canada 500 000 «ayants-droits» à l'enseignement en français âgés de moins de 19 ans, dont 239 400, soit moins de la moitié, parlent français.

Mais seulement un peu plus de 155 000 ayants-droit sont inscrits dans un programme en français langue première.

Hors Québec, un des facteurs déterminants de l'assimilation des jeunes à la majorité anglaise, c'est l'existence d'une majorité de familles où l'un des deux parents n'est pas francophone. Selon l'étude de la CNPF, dont les données compilées par Statistique Canada proviennent du recensement de 1986, le taux d'assimilation est de 80 p. cent dans ces familles, alors qu'il n'est que de 15 p. cent dans celles où les deux parents sont francophones.

Dans ces conditions, il est essentiel de «le faire en français dès le départ», ont dit les parents au cours du congrès, en insistant sur la nécessité de mettre les tout-petits en contact avec la langue française dès la garderie.

«Bien souvent, sans trop nous en rendre compte, nous payons

pour l'anglicisation de nos enfants qui ne parlent plus français quand ils arrivent en première année», explique le directeur général de la CNPF, Paul Charbonneau, en citant sa propre expérience familiale dans une garderie de Winnipeg.

La CNPF cherche à obtenir des fonctionnaires de Santé et Bien-Être Canada, un ministère qui dispose de fonds pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants, qu'ils tiennent compte du critère linguistique. La chose n'est pas facile, déplore Raymond Poirier, parce que le critère n'avait pas été prévu spécifiquement lorsque ce programme de cinq ans a été mis sur pied, en 1988.

La CNPF espère toutefois avoir trouvé une oreille sympathique au bureau du premier ministre Brian Mulroney.

Le discours que devait prononcer vendredi M. Bernard Valcourt, député de Madawaska-Victoria, au Nouveau-Brunswick, dit clairement que «c'est le gouvernement dans son ensemble qui a la responsabilité de veiller à l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires», et non pas uniquement le Secrétaire d'État.

Mais M. Valcourt a été nommé ministre des Pêches et Océans vendredi matin et, pour des raisons inconnues, n'était pas à Montréal en soirée. Les efforts pour lui dénicher un remplaçant à pied levé n'ont pas eu de succès et le discours a été lu par un sous-ministre adjoint.

Les dirigeants de la CNPF ont préféré voir là un concours de cir-

constances défavorables, plutôt qu'un geste politique du gouvernement conservateur.

Un jugement marquant

Ils ne voudraient pas faire de vagues au moment où ils estiment avoir de plus en plus de prise sur leur situation scolaire.

Et ils attendent du jugement de la Cour suprême qu'il établisse clairement le sens de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ce qui signifie que ce jugement devrait avoir une portée générale et trancher, donc, la question dans les cinq provinces où les francophones cherchent encore à obtenir la mainmise sur leurs écoles, et en particulier au Manitoba, où la Cour d'appel leur a refusé ce droit dans un jugement rendu il y a trois semaines.

Les minorités francophones ont un système scolaire séparé au Nouveau-Brunswick et contrôlent leurs écoles dans quelques régions de l'Ontario. Elles viennent par ailleurs d'obtenir la reconnaissance de ce droit par le gouvernement de la Saskatchewan et sont à mettre en place leur conseil scolaire à l'Île-du-Prince-Édouard.

La minorité anglo-québécoise bénéficie évidemment depuis longtemps d'un réseau scolaire complet qu'elle contrôle.

Mais à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, les francophones ont dû faire appel aux tribunaux pour obtenir la reconnaissance des droits qui leur sont reconnus par la Charte.

Une majorité de Québécois insatisfaits du gouvernement

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le premier ministre Robert Bourassa attribue au ralentissement économique les résultats d'un sondage publié hier et selon lequel, pour la première fois depuis 1987, une majorité de Québécois se dit insatisfaite de son gouvernement.

Interrogé à ce sujet en marge

du conseil général de son parti, M. Bourassa a déclaré que malgré cela, le Parti libéral ferait élire autant de députés que le 25 septembre dernier.

Le sondage réalisé par la firme Sorecom et publié par *Le Soleil* indique que 56 pour cent des Québécois sont peu (39 pour cent) ou pas du tout satisfaits (17 pour cent), contre 42 pour cent qui sont satisfaits (39 pour cent) ou très satisfaits (3 pour cent).

GILLES NORMAND

du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le gouvernement libéral fera pression sur Ottawa pour que soit interdite la possession d'une arme à caractère militaire ou paramilitaire à quiconque, sauf aux membres des Forces armées et aux policiers.

C'est le mandat confié au Pro-

cureur général et ministre de la Justice, Gil Rémillard, par le Conseil général du PLQ, en fin de semaine.

Le Conseil a en effet adopté une résolution en ce sens, proposée par l'Association libérale d'Outremont et par la Commission-Jeunesse du PLQ.

Cette résolution fait suite aux événements tragiques du 6 décembre dernier, à l'École poly-

technique de l'Université de Montréal, où un forcené abattait 14 étudiantes à l'aide d'une arme à feu modifiée, semi-automatique.

Libellé trop large

La présentation de cette résolution n'a pas été sans provoquer quelques discussions, certains délégués trouvant son libellé trop large. Certains craignaient qu'elle ne restreigne l'usage d'un certain

nombre d'armes utilisées pour la chasse et des fermiers ont fait valoir que dans une telle éventualité, ils pourraient avoir du mal à se débarrasser du gibier qui menace leur bétail.

Ceux-ci ont toutefois été rassurés par les propos des proposeurs qui ont précisé que la résolution n'avait aucune application pour les armes d'usage sportif. Elle a été adoptée facilement, un seul délégué votant contre.

6,9%

Financement*
de 24 mois

Escort

La voiture la plus vendue au monde pour seulement 10 495 \$.*

Au choix: climatiseur ou boîte automatique sans supplément.

Festiva

La plus vendue des importées de Ford.

La voiture la plus colorée en ville, avec un choix de 5 motifs de bandes décoratives offert sans supplément.

Une publicité sans grand intérêt.



La qualité passe avant tout.



9,9%

Financement**
de 24 mois

Ford Tempo

La voiture la plus vendue au Canada.

Complète, avec climatiseur et boîte automatique pour seulement 12 495 \$.*

Mercury Topaz

La Mercury la plus vendue au Canada.

Complète, avec climatiseur et boîte automatique pour seulement 12 495 \$.*

Ford Ranger

Le pick-up compact le plus vendu au Canada.

Ford Aérostar

* Le financement à 6,9% pour un contrat d'un terme de 24 mois, est offert à l'achat ou à la location de n'importe quel modèle neuf Escort ou Festiva 1990 ou de l'année précédente. L'offre de financement sur les modèles 1989 inclut la participation du concessionnaire. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire.

Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables: 7,9% de 24 à 36 mois ou 8,9% de 37 à 48 mois. Exemple: un emprunt de 10 000 \$ financé à 6,9% sur une période de 24 mois représente des mensualités de 447,27 \$. Le coût de l'emprunt s'élève à 734,46 \$.

** Le financement à 9,9%, pour un contrat d'un terme de 24 mois, est offert à l'achat ou à la location de n'importe quel modèle neuf Ford Tempo ou Mercury Topaz ou Ford Ranger ou

Ford Aérostar 1990 ou de l'année précédente. L'offre de financement sur les modèles 1989 inclut la participation du concessionnaire. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire. Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables: 10,9% de 24 à 36 mois ou 11,9% de 37 à 48 mois. L'offre est en vigueur pour un temps limité et par l'entremise de Crédit Ford seulement. Sur approbation du crédit. Les données de meilleures ventes sont basées sur les données publiées par l'industrie. F.I.D.S.F. pour modèles Escort LX 2 portes et Ford Tempo LX 4 portes. 1990, moins les économies du Groupe valeur plus lorsqu'appliquées. Transport et taxes non compris. Les concessionnaires peuvent vendre à prix inférieur. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer des modèles spécialement équipés pour la livraison immédiate.

Carlo Sterlin voit dans la transe «une cure pour les Haïtiens»

ALAIN BRUNET
collaboration spéciale

Psychiatre d'origine haïtienne, Carlo Sterlin en a vu des vertes et des pas mûres.

«Voici environ dix ans, à 23 heures, un représentant du bureau de la communauté chrétienne d'Haïti m'appelle pour signaler qu'une Haïtienne de 21 ans est en crise dans un appartement de la rue Crémazie. Elle crie, chante, fait tout un tapage qui dérange ses voisins. Sur place, je trouve des parents créolophones de souche modeste. Ils ne savent trop ce qu'il arrive à leur fille. On me conduit à la chambre de celle-ci, que je trouve recroquevillée, tenant des propos incohérents et peu intelligibles en créole. Elle chantonne, prononce quelques phrases. Elle me dit des choses du genre *Papa Legba est resté debout au carrefour. Je l'ai vu hocher la tête et il est parti sans me parler*», raconte le médecin.

Sterlin n'y comprenait rien, mais il n'a pas fait conduire la jeune fille à l'hôpital comme un autre psychiatre aurait probablement fait. Il est resté avec elle, l'a reconfortée, lui a promis son assistance. Il l'a quittée quelques heures plus tard, avisant ses parents de la laisser tranquille. La patiente est redevenue normale au bout de quatre ou cinq jours. Il n'y a pas eu de suites. Sterlin a revu la jeune fille quelques années après cette crise, elle semblait en pleine forme.

«Selon les critères occidentaux, j'aurais diagnostiqué un état psychotique avec tendance à la schizophrénie. Je lui aurais prescrit une médication. Elle aurait fait un séjour à l'hôpital», explique le psychiatre.

Sterlin pratique actuellement dans un hôpital de Gaspé, mais il a travaillé longtemps sur le territoire montréalais. Le psychiatre est d'ailleurs l'un des premiers

Haïtiens qui aient immigré au Québec.

«Pendant mes études à McGill, les outils disponibles ne collaient pas à la réalité haïtienne. Pas du tout! Je trouvais plus facile de soigner un Blanc, un Québécois de souche ou de n'importe quelle autre nationalité occidentale», raconte le praticien.

Mais Sterlin était captif de cette réalité, puisqu'il fut longtemps le seul psychiatre haïtien de la région montréalaise. Tous ses compatriotes en traitement passaient entre ses mains. Et le vaudou allait s'insérer tôt ou tard dans ses préoccupations psychiatriques!

«Le vaudou est entré surtout avec la deuxième vague d'immigration, la première en étant une d'élite. On sait que les gens les plus scolarisés d'Haïti méprisent volontiers le vaudou, s'occidentalisent et s'éloignent de leurs racines», commente Sterlin.

La transe: un outil de santé
Sterlin lui-même croit-il au

vaudou? Il réfléchit longuement avant de répondre. «A mes yeux, la transe est une cure pour un Haïtien. Le caractère positif de la transe me fascine; elle est d'ailleurs un outil de santé psychologique dans toutes les sociétés de type traditionnel. Je ne doute pas que des éléments cachés, refoulés de la vie d'un individu, ressortent par la transe à un moment ou un autre. Il est de l'intérêt des individus que ces facettes obscures émergent. Ce que permet le vaudou», souligne-t-il.

Sterlin ajoutera que le processus psychologique de la transe est universel et que nombre de cultures modernes le rendent impossible, l'arrachant à ses rites et l'assimilant souvent à la folie ou à la démence.

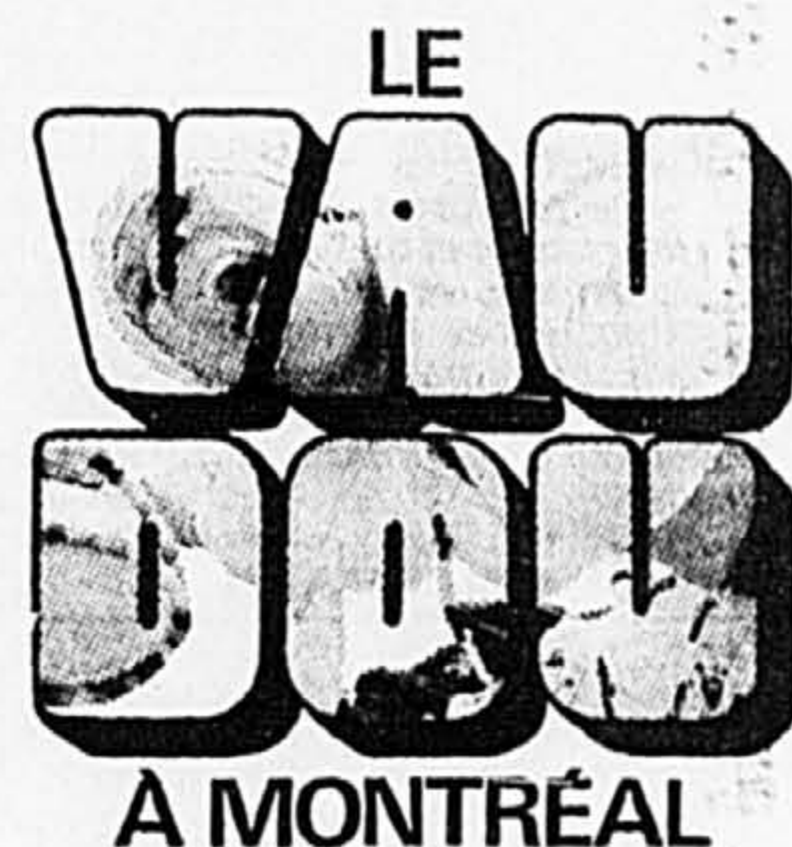
Pour le psychiatre, la disparition de la transe dans les sociétés modernes est une lourde perte. En ce sens, Sterlin soutient une hypothèse peu conforme aux normes de sa profession.

«Un état de transe qui n'est pas perçu adéquatement peut mener

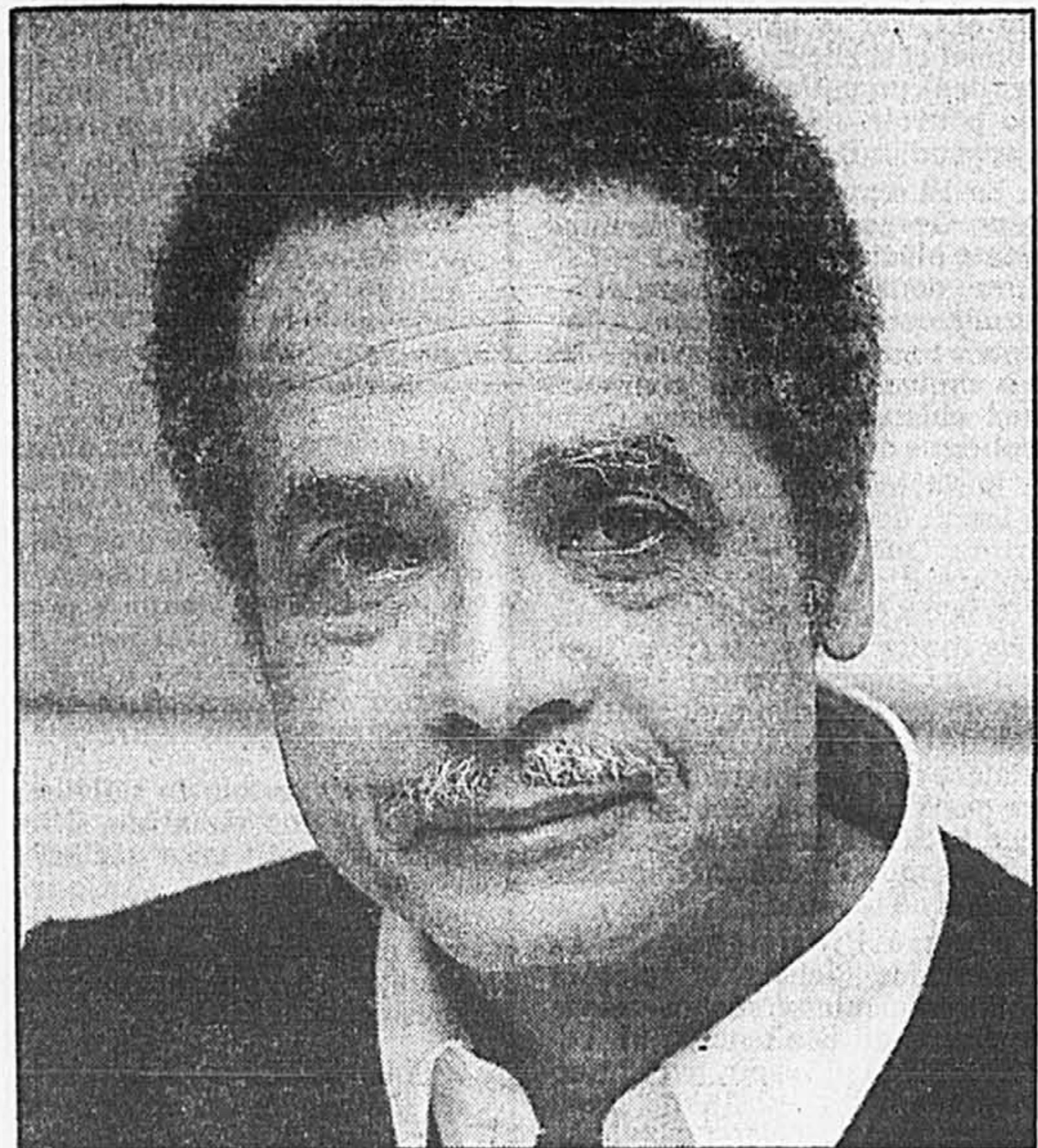
à la folie. Des Haïtiens sont devenus vraiment fous à cause de mauvais diagnostics», de rencherir le psychiatre, dont certains collègues critiquent verbalement les propos.

«Je suis ouvert à l'univers transpersonnel et je crois à l'existence de liens entre l'inconscient collectif et l'individu. La transe et la possession sont des expressions de ce phénomène», dit Sterlin. La théorie est loin de faire l'unanimité parmi les spécialistes. Notre outsider a d'ailleurs hésité à en faire mention.

«Je me souviens d'une Québécoise dans une thérapie de groupe. Elle est entrée dans un état proche de la transe: déséquilibre, convulsions, respiration haletante, oeil hagard, etc. Les autres Québécois 'pure laine' qui étaient présents ont paniqué, considérant cette réaction comme celle d'une sauvagerie. On m'a même accusé d'avoir amené le vaudou dans la thérapie!», raconte le médecin, encore ébranlé par ce mauvais souvenir.



L'accueil à tout le moins mitige de cette vision originale de la transe vaudouesque n'a pas modifié les convictions de Sterlin. «Il ne conviendrait pas que les Québécois de souche regardent le vaudou haïtien avec condescendance. Je suis sûr, au contraire, que la compréhension du vaudou pourrait enrichir la vision et le fonctionnement de notre société», de conclure le psychiatre.



Carlo Sterlin, psychiatre d'origine haïtienne: «La compréhension du vaudou pourrait enrichir la vision et le fonctionnement de notre société».

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

Pour l'anthropologue Serge Larose, la transe est un phénomène explicable

«D'après moi, la personne en transe agit, joue un rôle et parle sans en garder de souvenir. On compare cela à des phénomènes hypnotiques. Ce serait une forme d'auto-hypnose dans un cadre où l'hypnotiseur est à la fois le *houngan*, la société et la personne envoûtée.

La personne possédée joue un rôle et l'impression de ce rôle est sociale, culturelle. Par exemple, un Blanc n'entre pas en transe de la même façon qu'un Haïtien. Les Noirs qui entrent en transe adoptent une série d'automatismes ancrés dans leur imaginaire».

Pour l'anthropologue Serge Larose, la transe est un phénomène explicable. La dimension ésotérique de la transe, il n'y croit pas.

«J'ai vu des choses assez extraordinaires. Tout est dans la façon d'interpréter. J'ai vu en Haïti, par exemple, une personne toute frêle, chétive, possédée par un *loa* qu'on appelle *Maitre-Carrefour*. Le tambour bat, on met cette personne sur une chaise. Le *houngan* appelle le *loa* et tout à coup, la personne est possédée par l'esprit *Maitre-Carrefour*. Elle se lève, tous les muscles tendus, et lance un hurlement hallucinant. Il faut quatre assistants pour la retenir. J'ai eu l'impression que cette personne était devenue immense, qu'elle s'était métamorphosée», raconte le spécialiste.

Anthropologue de formation, Serge Larose termine un doctorat sur le vaudou et enseigne entre autres à l'UQAM. Il a passé deux

ans sur le terrain dans une région rurale d'Haïti. Son épouse est d'origine haïtienne, ils ont un enfant. Larose a même un beau-frère qui pratique assidûment le vaudou. Il semble aussi fort bien connaître la communauté haïtienne de l'île de Montréal.

«À Montréal, les caractéristiques sociologiques de l'immigration diffèrent de l'ensemble du tissu haïtien; la colonie n'est pas représentative d'Haïti. À Montréal, même dans les couches populaires ou celles de la paysannerie, les Haïtiens sont généralement mieux nantis que la moyenne à leur entrée au Canada. Leur niveau académique est aussi plus élevé. Or, plus on s'élève à l'échelle sociale, plus l'attitude se modifie vis-à-vis le vaudou».

ou», commente Larose, pour qui cette pratique spirituelle est d'abord rurale. Si elle s'est maintenue dans les campagnes, elle s'est modifiée dans les couches urbaines d'Haïti. Alors imaginez à Montréal.

«Ici, il n'y a pas de lieu de culte. On n'y trouve pratiquement que des cérémonies privées et les gens répugnent à faire étalage de leur intimité. De plus, il n'y a pas de collège pour déterminer la compétence d'un *houngan*», ajoute-t-il.

«Le *houngan* jouit d'un statut particulier, c'est un travailleur spécialisé qui bénéficie d'un soutien financier dans sa communauté. À Montréal, le marché est bien petit pour faire vivre un prêtre vaudou», explique Larose.

Ce qui explique d'ailleurs les nombreux déplacements des *houngans* rencontrés dans ce reportage.

«Je connais un type qui travaille comme *houngan* à New York et fait des *traitements*; certains de ses services rapportent des sommes incroyables, jusqu'à 2000\$. Le *houngan* a lâché son boulot de chauffeur de taxi. Pas assez payant. Et il m'a même dit que d'autres communautés culturelles recourent à ses services», raconte l'anthropologue.

Poudres magiques au dépanneur vaudou!

A New York, on compte près d'un demi-million d'Haïtiens; ils sont près de 200 000 à Miami et à peine 40 000 à Montréal. On peut entendre parler que créole dans certains secteurs de Brooklyn: «Il y a là un monde antillais qu'on ne trouve pas ici», reprend Larose. Il y a presque autant de Dominicains que d'Haïtiens, là-bas, c'est une immigration récente. Le marché peut donc soutenir beaucoup plus de *houngans* et de *mambos* qu'ici. Il y a aussi quelques boutiques spécialisées dans le vaudou: on achète là des poudres magiques comme du lait chez un dépanneur! Rien de comparable ici. Si l'anthropologue constate l'appauvrissement du vaudou dans son cadre montréalais, il a observé une autre forme de pratique: la franc-maçonnerie.

«Dans les groupes organisés par les Haïtiens de Montréal, il y a quatre loges de franc-maçons comprenant une majorité d'Haïtiens et quelques Blancs; on trouve une dimension presque vaudouesque là-dedans», dit Larose.

La franc-maçonnerie est une société qui remonte à la fin du moyen âge, une société d'entraide qui a une dimension mystique. Ses pratiques auraient été amenées en Haïti par les Français. Après l'indépendance, les élites urbaines mulâtres ou noires les auraient reprises à leur façon.

«On a quelque peu vaudouisé la franc-maçonnerie, si je peux dire. Le 24 juin dernier, j'ai assisté à une cérémonie où il s'est fait un bain. On a récité des prières, mis divers produits dans une gamelle — de l'eau, des plantes, des huiles et autres substances. On a dessiné des cercles maçonniques un peu comme on dessine des vèvè pour les *loas*; à la fin de la cérémonie, on prend un peu de cette eau qui passe pour protéger des esprits susceptibles de nuire. Comme les rameaux qu'on plaçait autrefois au-dessus des portes».

Voilà un rituel qui ressemble au vaudou, résultat d'un autre métissage.

«Je crois que la situation montréalaise amènera le vaudou familial à se redéfinir. Il se transformera. Les générations à venir et la plus récente vont reformuler cela, car leurs besoins sont différents», conclut l'anthropologue.

Gérald Le Blanc de retour mercedi

■ La chronique de Gérald Le Blanc fait relâche aujourd'hui. Elle reviendra mercredi.

SUITE DE LA UNE

VAUDOU

Pas facile de pratiquer le vaudou à Montréal

«J'ai déjà eu affaire avec un soi-disant *houngan* qui ne savait pas tracer un vèvè pour convoquer des *loas*. Dans une autre cérémonie, le prêtre utilisait des disques folkloriques à la place des tambours! Jusqu'où va l'incompétence? Il y a des initiés du vaudou à Montréal, mais la plupart d'entre eux n'assistent à de grandes cérémonies qu'à New York ou en Haïti», soutient le tambourineur Rodrigue.

Le vaudou est si peu répandu ici qu'il se heurte à la méconnaissance de beaucoup d'Haïtiens coupés de leurs racines et suscite même la peur. «Je n'y touche pas, ça m'effraie! Mon frère s'y intéresse, moi pas», confie Yves, un jeune Haïtien comme la communauté montréalaise doit en compter beaucoup, surtout parmi ceux de la seconde génération...

«Ici à Montréal, ce n'est pas facile!», lance Deciana, une initiée. «Nous dérangeons. On a toujours l'impression de nuire en faisant des cérémonies. Les gens sont froids et fermés, ils peuvent appeler la police à tout moment», explique-t-elle.

Alors pourquoi le vaudou se pratique-t-il aussi facilement à New York? L'architecture n'y est pourtant guère différente! «A New York, répond Deciana, les gens sont habitués à côtoyer plusieurs communautés culturelles. Il y a beaucoup plus de Noirs, donc plus de monde susceptible de connaître le vaudou. Ici, je ne crois pas que les gens soient disposés à nous accepter. Ils croient



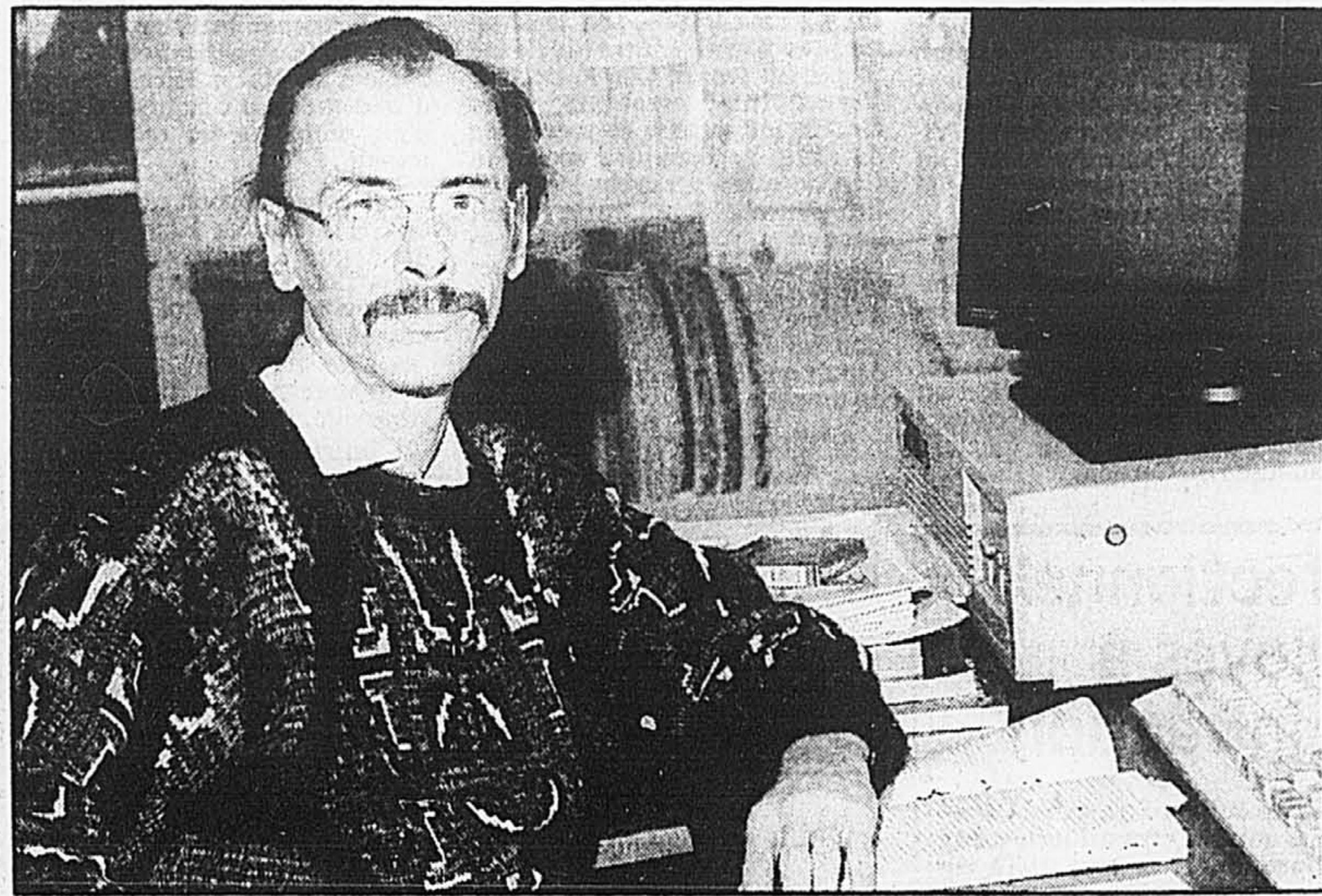
Georges Rodrigue

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

toujours que nous faisons des trucs diaboliques», ajoute-t-elle.

«Nous ne sommes pas chez nous ici!», de rencherir Deciana. On n'a pas tout ce qu'il faut. Nous avons essayé de faire du vaudou dans des salles communautaires, et ça n'a pas très bien marché. Il n'y a pas de temple, on ne peut faire un *péristyle*. Au mieux, on doit célébrer dans des sous-sols de maisons privées et ça gêne encore».

C'est ainsi que des Haïtiens, par autocars entiers, se rendent à New York tous les week-ends pour y rencontrer les esprits; ils échappent ainsi à la pauvreté vaudouesque d'ici. A Montréal, on craint encore de voir déclarer les *loas*... hors-la-loi! Et on mise d'abord sur des cérémonies privées, en famille. □ (FIN)



Serge Larose: «La personne possédée joue un rôle et l'impression de ce rôle est sociale, culturelle. Par exemple, un Blanc n'entre pas en transe de la même façon qu'un Haïtien». PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

Les médias occidentaux projettent une image quasi-barbare du vaudou

Au début de mes recherches, bien des gens autour de moi croyaient que je prenais des risques. Au mieux, j'allais me retrouver dans le domaine plus ou moins angoissant du fantastique; au pire, je m'égèrerais dans les méandres de la magie noire, de la sorcellerie et des maléfices.

«Attends donc que ta blonde accouche», a suggéré un copain que la perspective de mon travail sur le vaudou haïtien inquiétait. C'est dire à quel point la méconnaissance de ce rite est grande chez nous, et ce dans tous les milieux.

Il faut dire que les médias occidentaux ne font rien pour désamorcer le caractère quasi-barbare du vaudou dans la perception populaire. Prenons des faits récents, largement médiatisés.

L'ex-dictateur panaméen Manuel Noriaga, que les Américains ont décrit comme un despote dément et un narcomane de la pire espèce, «faisait du vaudou». Cette dernière mention s'ajoute à un signalement honteux, assimilant la pratique du vaudou à un acte réprouvable. On a même prétendu que la farine de maïs utilisée pour ses rituels était de la cocaïne! Mais entend-t-on insister sur la fréquentation dominicale des églises du Chili par le général Augusto Pinochet? Ou celle des églises siciliennes par les pires mafiosi?

Un fait d'ailleurs de St-Léonard, en juin dernier, rapportait qu'un Haïtien avait tué sa femme parce qu'il la croyait possédée par des esprits maléfiques. Au Mexique, voici quelques mois, des dépravés ont massacré plusieurs personnes par trépanation (orifices dans la boîte crânienne, extraction du cerveau) et autres procédés plus horribles les uns que les autres. Ces bonnes gens se réclamaient aussi du vaudou. Rien de tel pour mettre le public en confiance.

«Ces clichés sont véhiculés depuis longtemps, colportés entre autres par le cinéma hollywoodien, commente l'anthropologue Serge Larose. Dans les années 30, il y avait déjà des films muets sur les zombies. C'est resté. Les trucs d'aiguilles et de poupées existent, mais on réduit la pratique vaudouesque à cela», allègue le spécialiste, qui déplore ce type d'information tronquée.

«En Haïti, reprend-il, les gens font la distinction: en théorie, il y a un vaudou centré sur la famille pour protéger un individu des forces maléfiques susceptibles de lui nuire. Mais ça suppose des forces maléfiques. Il y a donc représentation de ces forces. Tout un pôle du vaudou consiste à se protéger de ces forces maléfiques. Les gens distingueront toujours le bien du mal, et le vaudou est généralement du côté du bien», explique Larose.

Dans ce reportage, je ne me suis pas frotté au vaudou des *bokos*, ces prêtres travaillant «des deux mains», ceux qui exécutent parfois des envoûtements et des empoisonnements, ceux qui fabriquent les fameux *zombies*. Ces derniers, morts vivants, auraient «perdu leur âme»; en réalité ils ont été drogués par une savante mixture d'herbes toxiques qui ralentit le métabolisme au point de conférer un aspect de clinique.

«Les cérémonies vaudou sont généralement dénuées d'intention d'agression mystique ou autre sur quiconque. Mais à cause de la croyance profonde en l'existence du mal, le prêtre vaudou est nécessairement amené à en protéger les fidèles; il y a donc d'autres rites, certains magiques, qui ne se déroulent qu'en privé et à la demande d'une clientèle consultant un *houngan* pour régler un «pro-

blème». Dans ce contexte-là, la magie défensive peut devenir agressive. Elle peut aussi l'être sur une base offensive. C'est le domaine d'un nombre indéterminé de *houngans*. Impossible de savoir vraiment. Mais il faut admettre qu'une minorité infime d'individus mal intentionnés veulent parfois recourir au poison pour arranger leurs affaires», explique l'anthropologue, qui soutient que ces comportements sont rarissimes.

Il est vrai que des crimes ont jadis été commis sous le signe du vaudou et peuvent l'être encore. Tout comme certains mystiques de souche chrétienne pactisent avec le diable à des fins invouables. Et, tant qu'à faire, comme les croisés chrétiens ont tué au nom de leur religion, que l'Inquisition a brûlé et commis des tortures sans nom, comme certain commandos musulmans chiites, les «fous-de-Dieu», s'immolent dans des opérations terroristes pour accéder directement au paradis, etc. La violence religieuse et la magie noire sont dans toutes les religions, ni plus ni moins que dans le vaudou. En ce sens, ce culte haïtien mérite le même respect que toute autre forme de spiritualité. La même tolérance.

Je vous confierai d'ailleurs que dans ce reportage, les envoûtements maléfiques et autres mauvais sorts ne m'ont pas vraiment inquiétés. «Attends que ta blonde accouche...» me prescrivait un ami. Mon deuxième enfant a maintenant dix mois, il termine une varicelle, tout comme sa sœur aînée. Un signe? Qui sait! Pour l'instant, ils sont en pleine forme et je suppose qu'il auront bientôt des chums d'origine haïtienne.

Dans cette recherche, j'ai tout de même eu peur... de passer pour un voyeur chez les vaudouesques!

Cours de base de fine cuisine familiale par Henri Bernard

Avec 50 délicieuses recettes de tous genres, les bases-clés de toute réussite.

SÉANCES D'INFORMATION
avec leçon, livret et souper

PROSPECTUS: 843-6481

3942, rue Saint-Denis, Mtl H2W 2M2

Permis d'enseignement CP 0304

Institut
Culinaire
Henri
Bernard

SÉMINAIRES ACCÉLÉRÉS

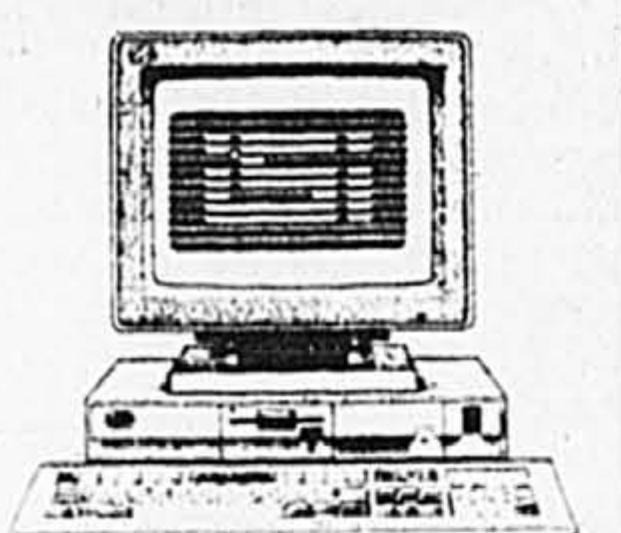
6 personnes par classe
Semaine ou fin de semaine

• Introduction au PC (Dos)
3 mars ou 5 mars ou 12 mars

• WordPerfect 5.0
6-7 mars et 15-16 mars

• Lotus 1-2-3
5-6 mars et 15-16 mars

• D Base III PLUS
20-21 mars et 29-30 mars



Autres dates disponibles
en mars, avril et mai

INTERNATIONAL QUÉBEC INC., 1055, Côte du Beaver Hall / 878-9188 poste 38

Ostracisée pour avoir dénoncé des irrégularités

Une infirmière du pénitencier de Cowansville a été traitée en indésirable pour son geste

Des fonctionnaires fédéraux et employés de sociétés d'État cachent des fraudes et des infractions criminelles à la Gendarmerie royale du Canada, au Parlement et au Vérificateur général, par peur de représailles de la part de leurs employeurs. 14 décembre 1988 — Kenneth Dye, Vérificateur général du Canada *

PIERRE BELLEMARE

■ Pour pleurer son désespoir et cracher son stress, Marie-Anne Hamelin, 38 ans, s'est fréquemment réfugiée dans les toilettes du service des soins du pénitencier fédéral de Cowansville, où elle est infirmière depuis mai 1985.

Boudée par la poignée de ses camarades de travail, sauf une, insultée par sa supérieure immédiate, l'infirmière chef Chantal Fontaine, ostracisée par la direction régionale du Service correctionnel du Canada, Marie-Anne Hamelin a lutté, lutté jusqu'à ce qu'on la pousse en dehors de l'établissement en se servant de rapports médicaux.

«De la merde, même enveloppée, ça pue», lui a notamment indiqué sur une note l'infirmière chef Chantal Fontaine qui, à la demande de ses patrons, a dû par la suite s'excuser auprès de l'infirmière Hamelin. En s'excusant, elle lui a remis sur un ton haineux deux rappels pour la réprimander sur son travail.

L'infirmière Hamelin a entrepris son long calvaire — il se poursuit toujours — à cause d'un certain jour d'août 1987 où elle a informé l'ex-directeur du pénitencier, Michel Gilbert, des irrégularités commises par l'infirmier chef par intérim, Michel Ouellette.

Celui-ci a remplacé l'infirmière Fontaine, durant un congé de maternité, et une enquête du Syndicat canadien de la fonction publique devait révéler, plus tard, qu'il a fraudé le pénitencier pour une somme d'environ 10 000\$, en étant rémunéré en heures supplémentaires, même lorsqu'il était à l'extérieur de l'établissement ou après s'être déclaré en congé de maladie.

L'ex-directeur Gilbert et son successeur Jean-Paul Lupien, nommé en juin 1988, ont admis les cas de fraude — tout en la réduisant de moitié — et ont exigé que l'infirmier Ouellette paie sa dette en temps ou en argent. Mais celui-ci, comptant sur plusieurs alliés dans la direction, a déposé un grief pour tenter de récupérer son temps supplémentaire... douteux.

Inapte au travail

Non seulement l'infirmière Hamelin a-t-elle été traitée comme



L'infirmière Marie-Anne Hamelin qui oeuvrait au pénitencier de Cowansville depuis mai 1965 a été traitée comme une indésirable pour avoir révélé certaines irrégularités et elle a été conduite sur la voie de la dépression.

PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

une indésirable, non seulement a-t-elle été conduite sur la voie de la dépression, mais elle est seule à affronter la hiérarchie du Service correctionnel du Canada (SCC) qui, de son côté, a tout fait pour camoufler la dénonciation, même au risque de bafouer ses propres lois et celles du Parlement canadien.

Comble de l'ironie: le fraudeur Michel Ouellette, solidement appuyé par ses cinq camarades de travail, travaille toujours au pénitencier de Cowansville, après un bref purgatoire au pénitencier de Port-Cartier.

L'infirmière de 38 ans, après quelques congés de maladie pour refaire ses forces — le dernier remonte au 20 décembre 1988 —

n'a pu reprendre son emploi, puisqu'elle a hérité, le 2 mai 1989, de la classification «C» permanente du docteur Germain Vigneault, médecin évaluateur en santé au travail, relevant de Santé et Bien-Être social Canada.

Par cette classification, on la déclare inapte à remplir son emploi et, selon le consultant en relations de travail J.T.R. Rail, cela conduit généralement au renvoi pur et simple, avec l'application de l'article 31 de la loi concernant l'emploi dans la fonction publique du Canada.

Toutefois, quatre psychiatres consultés successivement par l'infirmière — les docteurs Michel Grégoire, Marc Guérin, Jacques Saint-Hilaire et Lionel Béliveau — l'ont déclarée apte à exercer sa profession depuis le 15 mai 1989.

«Mme Hamelin a présenté, en relation avec un conflit de relation de travail avec son supérieur immédiat (l'infirmière chef Fontaine), et tout probablement avec une situation de harcèlement de la part de cette dernière, un trouble d'adaptation avec humeur anxieuse et dépressive, dont elle est actuellement rétablie», signale le psychiatre Béliveau dans un rapport signé le 30 mai 1989.

Le 20 avril 1989, soit trois semaines avant d'être déclarée inapte au travail par le docteur Vigneault, le psychiatre Marc Guérin indiquait à ce spécialiste de Santé et Bien-Être social du Canada que «si madame (Hamelin) pouvait reprendre le travail dans un autre milieu, je pense que les risques de décompensation seraient moins importants. On a d'ailleurs pu constater l'amélioration sur le plan symptomatique, depuis qu'elle a quitté son milieu de travail.»

Arbitrage à Bromont

La direction régionale du SCC

a déjà proposé à l'infirmière Hamelin un transfert à l'établissement de Donnacona et un deuxième à celui de Drummondville, mais elle a refusé. Elle est implantée à Cowansville et l'offre du SCC n'est assortie d'aucune compensation prévue par la loi dans un cas de transfert.

Avant d'en arriver au congédiement à Cowansville, l'infirmière Hamelin a soumis son cas à l'arbitrage. Elle sera d'ailleurs entendue dès demain au Château Bromont devant l'arbitre Marguerite Galipeau. Elle demande à être réintégrée dans sa fonction au pénitencier de Cowansville.

L'arbitre Galipeau doit cependant décider si elle a juridiction pour trancher le litige, considérant que la classification «C» découle d'un état médical, non pas d'une mesure disciplinaire ou d'un problème de relations de travail.

Selon la direction régionale du SCC, l'infirmière Hamelin serait donc apte à remplir sa fonction dans l'établissement de Drummondville — on lui a offert un poste à cet endroit, le 4 août 1989 — alors qu'elle la juge incapable de poursuivre son travail à Cowansville.

L'infirmière Hamelin a surtout refusé un transfert à Drummond-

ville, parce que Michel Gilbert, l'ex-directeur de Cowansville, à qui elle a adressé sa première dénonciation concernant l'infirmier Ouellette, a depuis lors été transféré à l'établissement Drummond, où il est présentement directeur.

Harcèlement personnel

En plus, elle réclame, depuis le 19 janvier 1989, l'intervention de la Commission de la fonction publique du Canada, compte tenu du fait que le processus d'enquête, prévu dans la politique sur le harcèlement personnel, n'a pas été suivi.

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada a demandé, entre-temps, une expertise auprès du psychiatre Michel Grégoire, pour déterminer si elle peut retourner dans un milieu de travail conforme aux objectifs et exigences de la politique du SCC sur le harcèlement personnel et si elle est apte à travailler dans un milieu exempt d'abus de pouvoir, tel que défini dans l'appendice B de cette politique.

Le 19 septembre 1989, le docteur Grégoire — du Groupe Santé Médicis à Montréal — affirme dans un rapport que «l'infirmière Hamelin est tout à fait apte à reprendre son travail, dans un milieu de travail conforme aux objectifs et exigences de la politique du SCC».

Enfin, le 8 septembre 1989, elle a inscrit devant la Cour Supérieure du Québec — district de Montréal — une poursuite de 800 000 \$ pour dommages et intérêts contre le Service correctionnel du Canada et contre l'ensemble de ses supérieurs au pénitencier de Cowansville. La cause sera plaidée dans un avenir indéterminé par Me Irwin Liebman, tandis que le SCC a confié le dossier à Me Raymond Piché, du ministère fédéral de la Justice.

Malgré l'insistance de La Presse, Me Piché s'est refusé à tout commentaire, tout comme le directeur du pénitencier, M. Lupien, qui a fait savoir, par l'intermédiaire d'un subalterne, qu'il n'avait rien à déclarer publiquement.

Au pénitencier de Cowansville, ce n'est pas dans le bloc cellulaire que ça brasse le plus. Et, comme l'observait un gardien de prison, «on se demande si certains employés de l'établissement ne devraient pas avoir leur place derrière les barreaux».

NOTE POUR LE LECTEUR
C'était la première fois, en huit ans, que M. Dye osait faire une telle révélation dans son rapport annuel, sans toutefois donner d'exemples concrets. Une recherche entreprise par La Presse a cependant permis de retracer le cas précis d'une employée de l'État, ainsi victime de harcèlement et de représailles.

L'infirmier chef intérimaire a-t-il commis une fraude?

PIERRE BELLEMARE

■ Michel Ouellette, qui a été infirmier chef intérimaire au pénitencier fédéral de Cowansville, entre le 12 mai 1986 et le 30 juillet 1987, réclame que l'employeur lui remette les 128 heures supplémentaires pour lesquelles il a exigé un remboursement en temps, «à la suite d'une erreur d'interprétation de la convention collective».

Son grief a été entendu, la semaine dernière au Palais de justice de Cowansville, devant l'arbitre Guy Davignon, en même temps que celui de l'infirmière Andrée Ménard. L'avocat de la partie patronale, Me Roger Lafrenière, a essentiellement soutenu que la direction du pénitencier, tout en admettant sa mauvaise interprétation de la convention collective, était dans l'obligation de recouvrer les heures supplémentaires payées en trop, en vertu des dispositions de la loi sur la gestion des finances publiques.

Suzelle Brosseau, délégué syndical de l'Institut professionnel de la fonction publique, a rétorqué que l'arbitre doit d'abord statuer sur le principe mis en cause. «Quant au nombre précis d'heures supplémentaires, dit-elle, on le déterminera éventuellement».

«En somme, Michel Ouellette avait-il droit à être payé à temps double ou à temps et demi — selon le cas — pour le travail accompli durant ses journées de congé annuel ou après s'être déclaré malade? L'employeur prétend aujourd'hui qu'il n'avait droit qu'au salaire à temps simple et, parfois, à temps et demi plutôt qu'à temps double», ajoute Mme Brosseau.

Elle déplore le fait que l'employeur ait mis quelques années avant de changer son interprétation de la convention collective.

Les deux parties ont soumis leur argumentation en une demi-journée et l'arbitre Davignon tranchera ce litige dans une décision qui, s'il est fidèle à sa réputation, ne pourrait venir que dans quelques mois.

Rapports contournés

De fraude, il n'en a pas été question devant l'arbitre. «Nous avons discuté seulement des heures travaillées par l'infirmier Ouellette, non des heures pour lesquelles il aurait été payé, alors

qu'il était à l'extérieur de l'établissement. A ma connaissance, conclut Mme Brosseau, ces allégations n'ont jamais été prouvées.»

Mais un rapport d'une autre unité syndicale, dont La Presse a obtenu copie, révèle que l'infirmier Ouellette a accumulé frauduleusement 392 heures de temps supplémentaire.

Un délégué syndical, qui tient à l'anonymat par peur de représailles, précise que «cet infirmier s'est fait payer globalement 73 heures à temps double et 164 heures à temps et demi. C'est lui qui était responsable de la préparation des horaires de travail, des rapports de surtemps, des demandes de congé et des rapports d'absence.»

Durant son intérim, l'infirmier Ouellette s'est fait rémunérer en heures supplémentaires, pendant qu'il était:

- absent de l'établissement;
- en congé de maladie, selon l'horaire de travail;
- en vacances, selon l'horaire de travail;
- en même temps infirmier chef et simple infirmier;
- en congé de maladie comme infirmier chef.

«Là où le bât blesse, signale le délégué syndical, c'est lorsqu'il effectue son travail d'infirmier chef, il s'octroie un T.S. (temps supplémentaire) à titre de simple infirmier. Exemple: les 10-9-86 et 30-7-87.»

Documents sous clé

«Il serait intéressant, ajoute-t-il, de faire établir une corrélation par l'administration régionale entre son horaire comme infirmier chef, d'une part, et les dates de son T.S. et ses demandes de congé de maladie et/ou vacances, d'autre part. Les documents nécessaires sont jalousement gardés sous clé, ici, à l'établissement (de Cowansville).»

Le délégué syndical poursuit: «Plusieurs employés se disent prêts à témoigner de ces malversations, sans toutefois que leur nom apparaisse comme plaignant.»

Lors d'une rencontre patronale-syndicale, le 20 janvier 1988, l'ex-directeur Michel Gilbert refuse la demande du syndicat, qui propose la tenue d'une enquête. «Il y a eu enquête à ce sujet et la pratique existante a été abolie depuis», rétorque l'ex-directeur Gilbert.

Dans le compte-rendu d'une

autre réunion du comité d'hygiène et de sécurité, le 17 janvier 1989, il est indiqué que «le secret décrété sur l'enquête et les mesures préventives visent à camoufler des événements administratifs, qui se poursuivent encore actuellement».

«La surveillante — Chantal Fontaine — dissuade des employés d'exercer leurs droits et, lorsqu'ils le font tout de même, ils subissent des mesures correctives», poursuit-on. Ce dernier document est signé par un représentant patronal et un porte-parole syndical.

Le nouveau directeur de Cowansville, Jean-Paul Lupien, entré en fonction en juin 1988, a toutefois entrepris une vérification administrative, dans le cadre d'une tournée dans tous les services. Ses conclusions sont révélatrices:

- l'infirmière chef (Fontaine) devra gérer le centre infirmier avec plus d'objectivité et en gardant un recul face à des employés qui sont appelés à la remplacer (notamment l'infirmier Ouellette); elle devra émettre des rappels — réprimandes — aux employés lorsqu'elle constatera elle-même des déficiences. Elle devra mettre sur pied un système équitable pour l'octroi du temps supplémentaire.

- la pratique d'utiliser des congés de maladie, comme étant des jours de vacances déguisés, devra cesser.

— Michel Ouellette devra effectuer des arrangements avec la surveillante pour rembourser, en temps ou en argent, les écarts négatifs identifiés dans le rapport. (Dans les faits, M. Ouellette a remis 128 heures en temps, pendant son purgatoire qui l'a amené à travailler à l'établissement de Port-Cartier.)

La cote «protégé»

Cependant, l'infirmière Hamelin et le consultant J.T.R. Rail soutiennent que la «vérification administrative démontre, hors de tout doute, que l'infirmier chef par intérim Ouellette a reçu une autre rémunération que celle que prévoit la loi dans l'accomplissement de ses fonctions (article 80a), que l'infirmière chef Fontaine et le sous-directeur Claude Guérin ont participé à des ententes délictueuses ou collusoires pour frauder Sa Majesté ou ont donné à l'infirmier Ouellette l'occasion de commettre de telles fautes».

Le prix à payer pour stabiliser la population mondiale: 10,5 milliards \$

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ Le prix à payer pour stabiliser la population mondiale, actuellement de 5,3 milliards d'êtres humains, à 9,3 milliards à l'horizon 2095, s'élève à 10,5 milliards \$ par an d'ici la fin de l'an 2000, soit environ 2 \$ par habitant, selon un rapport, le premier du genre, publié par un groupe de recherches américains.

Pour déjouer des projections des Nations unies, qui prévoient un quasi-triplement de la population mondiale en 2120, ce groupe privé, «Population crisis committee» (PCC), estime que 75 p. cent des couples dans le monde devront employer des méthodes contraceptives contre 50 p. cent actuellement, tandis que la taille de la famille moyenne devra être ramenée de quatre à deux enfants.

Ce rapport, qui a pour objectif de mobiliser les gouvernements des 125 pays étudiés, fournit l'«esquisse» d'un plan d'action, a affirmé la responsable de l'étude, Sharon Camp, lors d'une conférence de presse. Il sera adressé à la plupart des responsables ou dirigeants américains et étrangers.

«Il est possible de stabiliser la population mondiale, si les hommes politiques décident d'agir maintenant (...). Un triplement de la population est une catastrophe que nous pouvons éviter», a estimé la vice-présidente de PCC.

Pour examiner les possibilités d'atteindre un tel objectif, ce rapport a procédé à un classement des 125 pays selon qu'il ont de bonnes chances ou non de voir leur population stabilisée en 2095.

Le premier groupe, composé de 29 pays — la plupart des européens, les États-Unis, le Canada, Taiwan, Singapour et la Corée du Sud —, sont en très bonne position pour enrayer la progression de leur population, qui représente actuellement 18 p. cent de la population du globe.

Les chances de stabilisation sont jugées «bonnes» pour un deuxième groupe de 12 pays — Costa Rica, Chili, Colombie, Brésil, Argentine, Uruguay, Pologne, Israël, Turquie, Chine, Thaïlande et Sri Lanka. Ces pays représentent 29 p. cent de la population mondiale et des méthodes contraceptives y sont employées par 61 à 75 p. cent des couples.

Pour un troisième groupe de 21 pays, comprenant notamment le Mexique, l'Irlande, la Roumanie, la Tunisie, les Philippines, ainsi qu'un pays africain, le Zimbabwe, les chances sont jugées «assez bonnes». Dans ce groupe, 43 à 60 p. cent des couples utilisent des moyens de contraception.

Pour ces trois groupes — 62 pays au total et 58 p. cent de la population du globe —, «les perspectives d'une stabilisation de leur population sont excellentes», note le rapport.

En revanche, les chances d'atteindre un tel objectif sont jugées «faibles» pour un groupe de 18 pays — Guatemala, URSS, Inde, Népal, Égypte, Jordanie, Botswana notamment —, qui totalisent 27 p. cent de la population mondiale. Dans ces pays, 15 à 42 p. cent des couples ont recours à des méthodes contraceptives.

Enfin, un dernier groupe de 45 pays — Haïti, Sénégal, Angola, Côte d'Ivoire, Nigéria, Zaïre, Rwanda, Tanzanie, Libye, Afghanistan, Arabie Saoudite notamment — représentant 14 p. cent de la population mondiale, les possibilités d'un arrêt de l'augmentation de leur population sont jugées «très faibles». Dans ce dernier groupe, les femmes ont une moyenne de 6,4 enfants et 14 p. cent des couples au maximum utilisent des moyens contraceptifs.

Pour atteindre cet objectif de stabilisation, le coût des services de planning familial a été évalué à 16 \$ par couple et par an dans les pays en voie de développement, soit 10,5 milliards \$. Ces dépenses se montent actuellement pour ces pays à environ 3,2 milliards \$.

Le rapport préconise en particulier une importante hausse de la contribution versée par les gouvernements des pays industrialisés en faveur de ces politiques de planning familial. Elle passerait de 534 millions \$ à 4 milliards \$. Les allocations versées par les États-Unis devraient ainsi être multipliées par 5,3, celle de la France, actuellement proche de zéro, par 780, et celle de l'URSS, également proche de zéro, par 1335.

Hagersville: les pompiers se rapprochent du coeur de l'incendie

d'après Canadian Press

HAGERSVILLE

■ La moitié des pneus qui brûlaient au dépôt de pneus de Hagersville, dans le sud-ouest de l'Ontario, ont été éloignés et éteints, a annoncé hier un porte-parole du ministère ontarien de l'Environnement.

«À l'aide de matériel lourd, on soulève un paquet de pneus, les pompiers les arrosent, les retournent et les arrosent de nouveau jusqu'à ce que le feu soit éteint», a déclaré le porte-parole Gerry Merchant au cours d'une interview téléphonique.

Il a précisé que les pompiers se rapprochent maintenant du coeur de l'incendie au

dépôt de Tyre King Recycling, à environ 35 km au sud-ouest de Hamilton.

Alimenté par l'amoncellement de 14 millions de pneus, l'incendie se poursuit depuis deux semaines répandant une épaisse fumée noire dans l'atmosphère et contraignant des centaines de personnes à abandonner temporairement leurs demeures.

La présence de dioxine, un produit chimique dangereux, a été décelée dans l'eau d'écoulement sur les lieux du sinistre, a indiqué M. Merchant. Des échantillons d'eau ont été recueillis il y a plus d'une semaine et les résultats des tests annoncés samedi.

Mais les autorités s'efforcent de minimiser le danger que la situation peut faire courir aux résidents de la région.

«Nous ne parlons pas de l'eau potable», a dit M. Merchant. «Il s'agit de l'eau prise dans un étang de rétention.»

Il a expliqué qu'il n'y avait aucun danger pour les pompiers car ils ne sont exposés qu'à l'eau provenant des camions-citernes.

M. Merchant a précisé que l'eau se trouvant dans l'étang de rétention est traitée puis répandue autour des terrains pour les garder humides.

Les tests effectués sur les échantillons d'eau prélevés de la rivière Sandusky voisine vendredi n'ont montré aucune contamination, a-t-il dit, mais il a été conseillé aux cultivateurs d'empêcher leur bétail d'aller y boire.

Cette semaine à la Place Bonaventure

GALERIE DES BOUTIQUES

«Parlons-en à coeur ouvert»

Dans le cadre du mois du Coeur au Québec, du 26 février au 2 mars prochain, la Galerie des Boutiques reçoit des spécialistes du secteur cardiologique. Plusieurs kiosques sont montés en collaboration avec la Fondation des Maladies du Coeur du Québec, l'Institut de Cardiologie de Montréal et la Croix Rouge, pour informer le public sur les découvertes en matière de maladies coronariennes. Tests de dépistage de cholestérol, de tension artérielle, démonstrations de massages cardiaques et de respiration artificielle et clinique de sang.

ÉTAGE A

«Le Marché du Vêtement d'automne... de tout pour les goûts!»

Les 4, 5 et 6 mars, l'Étage «A» de la Place Bonaventure convie tous les acheteurs à venir faire leurs sélections et achats d'automne parmi un éventail impressionnant de vêtements et accessoires pour femmes, hommes et enfants.

HALLS D'EXPOSITION

Le 12e Grand Salon de la Coiffure de Montréal*

Les 25 et 26 février, une invitation à venir découvrir les nouvelles techniques et produits de coiffure. Présentations de coiffure et kiosques de distributeurs.

Salon Canadien Int'l de Mode Féminine et Première Lingerie*

Du 3 au 5 mars, un salon professionnel de mode féminine mettant en vedette les accessoires et la lingerie des collections automne/hiver 1990-1991.

Place Bonaventure, si pratique et si facile d'accès!

*Commerçants seulement.

Sur la Rive-Sud

Charles-Lemoyne injecte 60 millions \$ annuellement dans l'économie locale



PIERRE BELLEMARE

L'hôpital Charles-Lemoyne, septième centre hospitalier en importance au Québec avec ses 2600 employés et son budget de 67 millions \$, quatrième plus important employeur en Montérégie, injecte dans l'économie du milieu environ un million \$ par année pour s'approvisionner en nourriture, matériel de bureau, produits d'imprimerie, de nettoyage et de buanderie, etc.

Comme les trois quarts de son budget sont consacrés à la rémunération — à l'exclusion de celle des médecins, qui sont payés directement par la Régie de l'assurance-maladie — et comme 90 p. cent des employés demeurent dans l'une des 55 villes ou municipalités de la Montérégie, c'est donc dire que 43 millions \$ y sont dépensés.

En y regardant de plus près, on constate que 68 p. cent du personnel demeurent sur la Rive-Sud immédiate, en bordure du Saint-Laurent. En outre, un nombre significatif de médecins, parmi les 300 qui travaillent à Charles-Lemoyne, ont leur résidence dans les environs. Cela représente globalement un pouvoir d'achat qui dépasse les 60 millions \$.

L'institution de Greenfield Park, inaugurée juste avant les élections de juin 1966, a grandi au fil des ans pour offrir actuellement 590 lits d'hospitalisation, 38 lits d'observation utilisés par 90 000 personnes par année et 70 bassinettes en obstétrique.

Le printemps prochain, selon le directeur général, Jean-Pierre Montpetit, l'hôpital Charles-Lemoyne aura concrétisé son rêve de devenir centre hospitalier universitaire, affilié à l'Université de Sherbrooke. «Il ne nous manque que le titre officiel», affirme M. Montpetit, l'ex-président du bureau de coordination des hôpitaux universitaires affiliés à l'Université de Montréal.

«Cette reconnaissance, ajoute-t-il, a un double avantage. Celui de permettre à la population de la Montérégie d'avoir accès directement à la gamme complète des services de santé et celui — non négligeable non plus — de susciter dans la communauté des affaires des retombées intéressantes».

Cette opération pourra entraîner des déboursés pouvant atteindre jusqu'à dix millions \$ et accroître le degré d'autonomie de la Rive-Sud par rapport à Montréal. «En cela, l'hôpital Pierre-Boucher (Longueuil) et Charles-Lemoyne se sont associés au Conseil régional des services de santé et des services sociaux (CRSSS) pour faire en sorte que se développent, en Montérégie, des services nouveaux. Il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'une stricte nécessité».

PSYCHIATRIE À PIERRE-BOUCHER

■ Gilles Dufault, directeur général de Pierre-Boucher, est tout sourire par les temps qui courent. Le service interne de psychiatrie, complètement fermé le 1^{er} juillet 1988 en raison d'une exode massive de spécialistes vers le centre-ville, a repris ses activités au lendemain de la fête du Travail et a maintenant atteint son rythme de croisière.

Cinq psychiatres — dont l'équivalent de trois et demi à temps plein — ont relancé ce service sous la surveillance du docteur Pierre Tétreault. Depuis septembre 1989, on a accueilli quelque 150 patients sur les 29 lits du service interne de psychiatrie.

Pendant les quatorze mois qu'a duré la fermeture du service, environ 400 patients de la Rive-Sud ont dû être transférés à Charles-Lemoyne ou vers l'une des quatorze institutions de Montréal qui, en juillet 1988, s'associaient à une entente inédite en cette matière.

M. Dufault se fait d'ailleurs un plaisir de souligner la réussite de cette entente, par laquelle l'une ou l'autre des institutions partenaires accueillait, à tour de rôle, les patients de Pierre-Boucher nécessitant une hospitalisation en psychiatrie.

Cet hôpital compte aujourd'hui sur les services des psychiatres Jean-Maurice Agier, Luis Cleto, Michel Lavoie et Daniel Saint-Laurent. Selon le chef du département, le psychiatre Tétreault, «il y aurait de la place pour au moins quatre autres spécialistes à temps plein».

Il cherche à attirer de nouveaux spécialistes à Pierre-Boucher, mais il y a pénurie. Même à L.-H.-Lafontaine, on manque de psychiatres. On en compte que treize et, selon le docteur Yves Lamontagne, chef du département de psychiatrie, il en faudrait une quarantaine. À Pierre-Boucher, le directeur des services professionnels Réal Cloutier demeure cependant optimiste. Après le long tunnel qu'il vient de traverser... au quatrième étage de l'hôpital!

CODE D'ÉTHIQUE À BELOEIL

■ Pour éviter probablement qu'une «affaire Déry» n'éclate à Beloeil, l'administration du maire Julien Bussière vient d'adopter un code d'éthique pour les membres du conseil et les employés cadres.

Le règlement 1177-90 comporte quatorze articles et ferme la porte devant toute situation pouvant mettre en conflit d'intérêts les élus et les grands serveurs de l'appareil municipal.

Le conseiller Gilles Déry, à Longueuil, a dû renoncer à son poste au sein du comité exécutif, à la suite d'une perquisition effectuée chez lui récemment par l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec.

Sa femme (Thérèse) a fait l'acquisition d'une propriété dans le nouveau domaine Belerive au coût de 1 \$ et autres considérations, auprès d'un ami qui a été incapable financièrement d'assumer les frais de cette résidence, dont le terrain lui a été vendu par la Ville de Longueuil, via un tirage au sort.

Dans le code de déontologie de Beloeil, il est écrit à l'article 4.1 qu'un «employé cadre ne peut, directement ou indirectement, participer à un marché avec la Ville ou un organisme municipal».

Le successeur du conseiller Déry au comité exécutif, André Normandin, pourrait s'inspirer du nouveau code de Beloeil pour pousser plus avant son projet de faire adopter, par l'équipe du maire Roger Ferland, un code d'éthique s'appliquant aux élus et aux cadres de Longueuil.

CENTRE DE CONGRÈS

■ Jacques Daigle, propriétaire de l'Auberge des Seigneurs à Saint-Hyacinthe, mettra bientôt en chantier un projet de douze millions \$, pour la réalisation d'un centre de congrès capable d'accueillir environ 1200 personnes.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay, a confirmé à M. Daigle, dans le cadre de la Biennale tenue vendredi à Granby, que la Société de développement industriel (SDI) a consenti à lui faire un prêt de trois millions \$, afin de permettre le démarrage de ce projet.

Cette année, ajoutez un petit quelque chose à votre REÉR.

En cette période de l'année, plusieurs institutions financières vous proposent leur REÉR.

À la Banque Royale, nous vous invitons à opter pour un REÉRRRRR: un Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, Réfléchi, pour un Rendement Rentable!

• Retraite Royale:

parce que nos nombreuses options vous permettent de choisir en fonction de vos besoins et surtout de votre objectif — l'atteinte d'une retraite Royale.

• Réfléchi: parce que vous pouvez compter sur l'expérience de nos spécialistes REÉR

qui vous aideront à mieux cibler votre choix.

• Rendement Rentable:

parce que la Banque Royale vous garantit des taux hautement concurrentiels. Vous pouvez obtenir jusqu'à 1/2% de plus en transférant vos REÉR à la Banque Royale: informez-vous sur nos bonis d'intérêt.**

En somme, un REÉRRRRR

de la Banque Royale, c'est un placement qui rapporte. Renseignez-vous sans plus tarder auprès de votre succursale ou en composant: 987-8000 (Montréal) 1-800-363-3967 (extérieur de Montréal)

**Offre valable au Québec seulement.

11 1/2%*

*Taux en vigueur en date du 23 février 1990. Basé sur un dépôt à terme de retraite de 18 mois sans privilège de retrait.

Jusqu'à 1/2%



Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, Réfléchi, pour un Rendement Rentable.



BANQUE ROYALE

Y a pas meilleur REÉR

La Bourse de Tokyo en chute libre

Agence France-Presse
TOKYO

La Bourse de Tokyo était en chute libre, aujourd'hui, à la reprise des transactions, perdant près de 7 p. cent, ont indiqué les boursiers traumatisés par la spirale de baisse des cours des actions, des obligations et du yen.

L'indice Nikkei accusait vers 13h35 locales une baisse de plus de 2400 yen, soit une perte de 7 p. cent par rapport au niveau de clôture de vendredi à 32843,63.

Sur le marché des changes, le yen a encore perdu du terrain face au dollar qui a touché dans l'après-midi le seuil de 149 yen (contre 146,47 yen vendredi soir), soit son plus bas niveau depuis plus de 6 mois.

La Banque du Japon aurait déjà dépensé 800 millions de dollars depuis le début de la journée pour tenter de freiner la chute du yen sans parvenir pour autant à inverser la tendance, a indiqué un cambiste.

«Le marché des changes est très, très nerveux, presque fou», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, selon un boursier, «aucun élément de support du marché des actions n'est visible à court terme», ajoutant que la baisse se déroulait dans un faible volume d'échanges. «Dans les salles de marché, les opérateurs regardent le Nikkei plonger sur

leurs écrans», indiquait un intervenant.

La matinée s'était déjà soldée par une baisse de 4,2 p. cent.

Le ministre des finances du Japon, Ryutaro Hashimoto, s'est déclaré sérieusement préoccupé par la tempête qui secoue les marchés financiers japonais.

«Je regarde de très près et suis sérieusement préoccupé», a-t-il dit aux journalistes.

M. Hashimoto a indiqué que «l'avenir incertain des politiques intérieures» a contribué à cette chute, mais il a aussi critiqué les marchés pour avoir «trop mis l'accent sur l'aspect négatif des prochaines négociations commerciales entre Tokyo et Washington».

«Je n'ai entendu parler d'aucun changement dans les tendances fondamentales de l'économie japonaise», a-t-il ajouté.

M. Hashimoto a refusé de dire quoi que ce soit sur l'éventualité d'une hausse du taux d'escompte de la Banque du Japon ni sur une possible réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales du Groupe des Sept pays les plus industrialisés (G-7).

À Washington, les responsables du Trésor et de la Réserve Fédérale ont indiqué qu'ils suivaient la situation à Tokyo, mais n'avaient pris aucune mesure spécifique.

Contre toute attente, les REER deviennent encore plus alléchants

MICHEL GIRARD

Le temps presse! Il ne reste plus que quatre jours pour contribuer à son REER de 1989.

Et les retardataires ont de la chance cette année. Contre toute attente, les taux d'intérêt ont grimpé depuis le début de février, rendant ainsi plus alléchant le rendement sur les placements conservateurs comme les dépôts à court terme et les certificats de placement garantis.

Les retardataires doivent dire un gros merci au gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, lequel a fait bondir de façon spectaculaire les taux d'intérêt depuis la semaine dernière. Une parenthèse: mais si vous avez des emprunts à contracter, n'oubliez pas que les taux ont monté d'environ trois quarts de point pour les emprunts!



John Crow

Ça c'est un quart de point de plus que l'augmentation décriée par les institutions financières sur l'argent déposé par les épargnants. Sur l'ensemble des dépôts, les taux ont en effet monté d'environ un demi point par rapport à la semaine précédente. Les certificats d'un an rapportent environ 11,50 p. cent.

De façon générale, les fiducies donnent un meilleur rendement que les grandes banques canadiennes. On parle d'un écart d'au moins un quart de point.

Il est de plus reconnu que les petites fiducies se montrent généralement un petit peu plus généreuses que les grandes fiducies.

Pour obtenir le meilleur rendement, il ne faut pas se gêner de magasiner. Surveillez, demain, la grille des taux d'intérêt que La Presse publie hebdomadairement. Cela donne une bonne idée des rendements offerts par la grande majorité des institutions financières. Il se

peut que le rendement offert sur les dépôts dans les REER soit légèrement supérieur aux taux présentés dans la grille. À vérifier, auprès de l'institution financière avec qui on veut faire affaires.

Autres options

Bien entendu, les épargnants peuvent également investir dans d'autres produits financiers que ces REER conservateurs.

Ils peuvent choisir d'investir dans des fonds mutuels canadiens d'actions, d'obligations, d'hypothèques, de marché monétaire (très conservateur), de dividendes privilégiés.

Il y a aussi le Fonds de solidarité de la FTQ qui gagne des milliers et des milliers d'adeptes chaque année. En plus des déductions permises en vertu du REER, un placement dans le fonds de la FTQ donne droit à des crédits d'impôts additionnels de 40 p. cent du montant investi.

Autre possibilité: ouvrir un REER autogéré et l'administrer soi-même. Dans un tel REER, on peut inclure à peu n'importe quoi: des actions, des obligations, des obligations démunies de leurs coupons, des coupons détachés d'obligations, des certificats de placement, des obligations d'épargne, des parts de fonds mutuels, des titres hypothécaires, l'hypothèque de sa maison (si on a plus de 30000 \$ d'accumulés dans son REER), etc.

Nouveaux produits

Chaque année, les institutions financières lancent de nouveaux produits financiers admissibles aux REER. Cette année, la palme de la nouveauté va au Mouvement Desjardins qui a mis sur le marché les parts permanentes Desjardins, un véhicule qui, en plus de donner droit aux déductions REER (si on le demande), procure au provincial une déduction de 100 p. cent du montant investi. Le placement maximum est toutefois de 1000 \$ par année, pendant trois ans.

Pour la contribution au REER de 1989, rappelons enfin les grandes lignes. Les plafonds demeurent les mêmes que l'an passé: soit le moindre de 20 p. cent de son revenu gagné ou 7500 \$ si on ne participe pas à un régime de pension d'employeur ou 3500 \$ si on bénéficie d'un régime de retraite d'un employeur.

Les personnes à la retraite peuvent, pour la dernière fois en 1989, transférer en franchise d'impôt dans leur REER leurs revenus de retraite (prestations de la sécurité de la vieillesse, rentes du Québec, pension d'employeur, etc.).

En outre, il leur est possible de transférer dans le REER de leur conjoint une somme maximale de 6000 \$ de revenus de retraite (sauf les rentes du Québec, la pension de la sécurité de la vieillesse) et ce en franchise d'impôt. Cette mesure touche la contribution de 1989.



Michel Girard

Aucun nouvel impôt mon oeil!

La note fiscale va augmenter à cause des décisions du budget précédent et de la TPS

Le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, était tout fier de nous annoncer mardi dernier que son budget «ne comporte aucun impôt nouveau».

Ne vous réjouissez pas trop vite. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a de hausse d'impôt en 1990. En effet, la note fiscale va augmenter de façon sensible à cause de l'entrée en vigueur d'une série de nouvelles mesures annoncées dans le budget précédent et lors de la présentation en décembre dernier du projet de la TPS, la nouvelle taxe fédérale sur les produits et services.

Les recettes du gouvernement fédéral vont augmenter de 6,9 milliards \$ au cours de l'année financière 1990-91. Les particuliers paieront de leurs poches 96 p. cent de cette hausse, laquelle provient en grande partie des nouvelles mesures.

Quelles sont les nouveaux impôts directs et indirects qui affecteront plusieurs groupes de contribuables?

Remboursement de prestations

■ Les retraités qui gagnent un revenu net supérieur à 50000 \$ devront rembourser en partie ou en totalité (dès l'an prochain) les prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse. Quelque 128 000 personnes sont touchées.

■ Les gens qui gagnent un revenu net supérieur à 50000 \$ devront rembourser en partie ou en totalité (dès l'an prochain) les allocations familiales reçues du gouvernement fédéral.

Pas moins de 535 000 familles sont visées.

Coût de cet impôt indirect pour les deux groupes: 320 millions \$.

Retraités: finis les REER?

■ A compter de cette année, les retraités ne peuvent plus transférer en franchise d'impôt dans leur REER les revenus de retraite (pensions d'un régime de retraite, prestations de la sécurité de la vieillesse, rentes du Québec).

Par conséquent, ils devront payer dorénavant de l'impôt sur les fonds de retraite que nombre d'entre eux transféraient dans le REER jusqu'à l'atteinte des 71 ans.

Exemple: la personne qui transférerait 10000 \$ de revenus de retraite devra payer cette année plus de 3000 \$ d'impôt!

■ Les revenus de retraite ne sont plus admissibles au calcul du «revenu gagné», lequel sert à déterminer le montant de contribution au REER auquel on a droit.

Donc, la grande majorité des retraités doivent oublier le REER et ainsi payer plus d'impôt!

Surtaxes

■ Hausse de la surtaxe fédérale de 3 à 5 p. cent pour tous les contribuables. Coût fiscal en 1990: 1,1 milliard \$.

■ Imposition d'une surtaxe supplémentaire de trois p. cent sur les revenus élevés (les 70000 \$ et plus). Coût fiscal additionnel: 165 millions \$.

■ Entrée en vigueur d'un impôt supplémentaire sur le capital pour 3600 grandes entreprises. Coût fiscal: 965 millions \$.

■ Hausse du taux d'intérêt sur les impôts en souffrance et remboursements d'impôt: 60 millions \$.

Hausse du taux d'impôt

■ Au lieu de 66 %, c'est maintenant 75 p. cent d'un gain en capital qui est imposé. (L'exonération sur les premiers 100000 \$ est toujours disponible).

■ À cause des surtaxes fédérales, le taux d'impôt marginal combiné (Ottawa et Québec) grimpe en 1990:

— de 49,81 p. cent à 50,54 p. cent sur les revenus de salaires, d'intérêt, etc.;
— de 36,34 p. cent à 36,83 p. cent sur le revenu de dividende canadien;
— de 33,21 p. cent à 37,90 p. cent sur le gain en capital.

Assurance-chômage

■ Les cotisations d'assurance-chômage augmentent cette année

de 1,9 milliard \$ à cause de la réforme que le gouvernement fédéral veut mettre en place (mais dont le projet de loi est bloqué par les sénateurs libéraux). Le taux de la cotisation augmente à 2,25 \$ par 100 \$ de gains assurables.

Les taxes

Dans le cadre de son budget d'avril 1989, le ministre Michael Wilson avait profité de l'occasion pour hausser temporairement une série de taxes, d'ici l'entrée en vigueur de la TPS en 1991. Voici les principales hausses:

— le taux de taxe sur les matériaux de construction et matériel pour bâtiments grimpe de 8 à 9 p. cent;
— celui sur l'alcool et les produits de tabac a monté de 18 à 19 p. cent depuis avril 89;
— hausse de 12 à 13,5 p. cent sur nombre de produits taxables depuis le premier juin 89;
— augmentation de la taxe d'accise d'un cent le litre sur l'essence et l'essence d'aviation;
— hausse des droits d'accise sur les produits du tabac, depuis avril 89;
— etc.

Accréditives

Le gouvernement fédéral abolit le programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, lequel offrait une subvention égale à 30 p. cent du coût des travaux d'exploration minière, pétrolière et gazière financés par le régime d'actions accréditives. Coût fiscal pour les investisseurs: 50 millions \$ cette année.

La TPS

Par ailleurs, l'entrée en vigueur en 1991 de la nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) aura une incidence directe sur la charge fiscale de certains contribuables canadiens.

Le 19 décembre dernier, le ministre des Finances Michael Wilson annonçait justement de nouvelles hausses d'impôt, nouvelles hausses qui frapperont en 1991.

Les principales hausses sont:

— la surtaxe sur les revenus élevés passera de trois à cinq p. cent et son seuil d'application de 15000 \$ à 12500 \$ de l'impôt fédéral de base;
— l'impôt supplémentaire sur le capital des grandes entreprises grimpera de 15 p. cent.

En outre, les contribuables à revenus moyen perdent la réduction d'impôt d'un point de pourcentage qu'ils devaient avoir.

Le régime des actions accréditives perd des plumes mais conserve son attrait

Les prospecteurs restent tout de même fort inquiets

MICHEL GIRARD

Le lendemain de la présentation du budget fédéral, la panique gagnait l'industrie québécoise de l'exploration minière. Et pour cause: les médias annonçaient par erreur, à l'unanimité, la fin du programme des actions accréditives.

La réalité: le régime des actions accréditives a certes perdu des plumes avec le budget du ministre Michael Wilson. Mais de là à ce que le programme tombe... il y a toute une marge.

Ce que le ministre Wilson a réduit, c'est son Programme de stimulation minière au Canada, lequel offrait une subvention égale à 30 p. cent du coût des travaux d'exploration minière, pétrolière et gazière financés par le biais d'actions accréditives. Cette subvention fédérale pouvait être «refilée» aux investisseurs, en totalité ou en partie, selon chaque compagnie minière.

Selon deux spécialistes, David Charles, du service de recherche de Tassé et Associés, et André Gaumont, du groupe Corpomin (VSM, Explorations Cache, MSV, Nova-Cogesco), la compression du ministre Wilson se traduira, au Québec, par une hausse du coût après impôt des accréditives d'environ 15 p. cent par rapport à 1989.

Il faut préciser que la déduction fédérale de 100 p. cent pour frais d'exploration minière reste toujours en place.

Par ailleurs, le porte-parole de l'Association des prospecteurs du Québec, Gratien Gélinas, a tenu à préciser que le Québec «sera moins affecté par l'abolition du programme de subvention fédérale que les autres provinces canadiennes».

Pourquoi? Parce que le Québec, dit-il, est la seule province qui offre encore des déductions de 133 ⅓ ou 166 ⅔ p. cent, comparativement à seulement 100 p. cent pour les autres provinces.

Inquiétude

Les prospecteurs restent tout de même fort inquiets. Et pour cause: le gouverne-

ment de Québec, lui, n'a pas encore annoncé le renouvellement, pour l'an prochain, de son programme d'aide au financement des travaux d'exploration minière.

Le programme actuellement en vigueur se termine à la fin de l'année. «Pour assurer une plus grande stabilité de l'exploration minière, on demande au gouvernement du Québec de maintenir son programme d'actions accréditives pour un minimum de trois autres années, c'est-à-dire de 1991 à 1993 inclusivement», explique le directeur général de l'Association des prospecteurs du Québec, Gratien Gélinas.

Au gouvernement fédéral, les prospecteurs lui demandent d'abolir la création de PNCP sur 50 p. cent des frais d'exploration déduits.

Découvertes

Par ailleurs, comme on sait, l'industrie québécoise d'exploration minière a fait des découvertes fort intéressantes l'an dernier et au début de l'année en cours. Pensons aux découvertes de Louvem et Aur, VSM, Explorations Cache, Mazarin, Inco-Vior-Cambior, etc.

«Ces découvertes, ajoute M. Gélinas, sont le fruit des programmes gouvernementaux d'aide au financement des travaux d'exploration minière. Si on n'avait pas eu les accréditives, les mines juniors n'auraient pas fait d'exploration... et par conséquent il n'y aurait pas eu autant de découvertes.»

«Les importantes découvertes, la croissance de la production minière québécoise en 1989, l'entrée en production de quatre nouvelles mines en 1990 confirment sans l'ombre d'un doute, de préciser M. Gélinas, que le support de l'État à l'exploration minière est un investissement rentable pour les deux paliers de gouvernement et pour le développement économique des régions ressources du Québec et du Canada.»

«Il est donc dommage, ajoute-t-il, que le gouvernement fédéral ait décidé de se retirer partiellement.»

Récolte faible

À cause de l'incertitude qui a plané pen-

dant un long moment l'an dernier au-dessus du programme provincial d'accréditives, la récolte du financement accréditif a été faible. À peine 80 millions \$ ont été investis au Québec dans l'exploration minière par le biais des actions accréditives (compagnies individuelles et sociétés en commandite). On est très loin des années de vaches grasses, comme en 1986 et 1987, alors qu'on avait récolté et investi des centaines de millions chaque année.

Si aucune «autre» catastrophe ne survient cette année, du genre krach boursier, importante récession ou réduction de la part du gouvernement provincial, l'industrie québécoise de l'exploration minière devrait ramasser environ 150 millions \$. C'est 50 millions \$ de moins que l'objectif visé par les prospecteurs mais c'est tout de même mieux que l'an passé.

Voici les demandes formulées par les prospecteurs:

a) Au gouvernement fédéral:
— maintenir la déduction des frais d'exploration à 100 p. cent;
— abolir pour les accréditives les PNCP (pertes nettes cumulatives sur placement), comme au provincial;
— permettre l'étalement des travaux d'exploration sur 12 mois.

b) Au gouvernement provincial:
— maintenir les taux de déduction de 166 ⅔ p. cent pour les travaux d'exploration de surface et de 133 ⅓ p. cent pour les travaux d'exploration souterraine;
— appuyer les prospecteurs dans leurs revendications auprès du gouvernement fédéral (les demandes décrites ci-haut).

Une réponse positive aux demandes des prospecteurs est essentielle pour permettre à l'exploration minière de survivre au Québec.

Conclusion de l'Association des prospecteurs du Québec: «Le secteur des mines présente des perspectives de croissance dont la seule limite est l'investissement des ressources financières, technologiques et humaines qui y sont consacrées.»

Les manufacturiers québécois de la chaussure sont plus agressifs aux É.-U.

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale
NEW YORK

■ Après avoir vu la concurrence étrangère empiéter sur leur part du marché canadien au cours des dernières années, les manufacturiers québécois de la chaussure se tournent de façon de plus en plus agressive vers les États-Unis pour assurer leur survie et leur expansion.

Une dizaine de manufacturiers ont montré cette tendance à la mi-février en participant au National Shoe Fair of America, tenu au Jacob Javits Convention Center de New York. Avec l'aide du ministère des Affaires internationales du Québec, ils ont pu présenter à des centaines de détail-

lants américains leurs plus récents modèles à l'occasion de cet événement de quatre jours.

«On ne peut pas brasser des affaires aux États-Unis sans être présents à une telle foire», a déclaré Gilles Grondin, copropriétaire des Chaussures La Vallée et responsable de la vente et du marketing au sein de l'entreprise de Québec.

Les Chaussures La Vallée ont commencé à vendre leurs produits sur le marché américain il y a quatre ans. «Mais on a connu un début plutôt lent», a précisé M. Grondin, en montrant la garde devant un stand rempli de chaussures et de bottes pour femmes. «Présentement, on effectue un peu moins de dix p. cent de nos ventes aux États-Unis. On veut monter ça à 25 p. cent dans un avenir rapproché.»

«Les optimistes»

Au sein d'une industrie qui se relève à peine du traumatisme causé par l'élimination des quotas d'importation au Canada, les Chaussures La Vallée, comme le reste des manufacturiers présents à New York à la mi-février, «sont les optimistes», selon l'expression de Francis Kelley, de l'Association des manufacturiers de chaussures du Québec.

«Ils sont plus positifs. Il semble y avoir chez les entrepreneurs québécois une plus grande volonté de percer aux États-Unis», a-t-elle ajouté.

Il y a 20 ans, une telle volonté n'était pas indispensable. Au Canada, les manufacturiers du pays, principalement regroupés au Québec et en Ontario, contrô-

laient 60 p. cent du marché de la chaussure et employaient quelque 16 000 personnes. C'était l'âge d'or de l'industrie.

Mais la concurrence étrangère a eu tôt fait d'assombrir le tableau. Pendant huit ans, soit de 1977 à 1985, plusieurs manufacturiers ont été maintenus en vie grâce aux quotas d'importation imposés par le gouvernement fédéral dans le domaine de la chaussure. Mais ce n'était qu'un sursis. En 1988, quand ces quotas ont été complètement abolis, les manufacturiers canadiens ont vu leur part de marché chuter à 25 p. cent au Canada. Un an plus tard et après la fermeture de plusieurs usines, ils n'employaient plus que 12 800 personnes.

Les bottes d'hiver

En expliquant ces données, Mme Kelley rappelle que le marché américain est important pour les manufacturiers parce qu'ils ont beaucoup perdu au Canada.

«Puisqu'ils ne peuvent pas avoir le contrôle sur les importations dans leur pays, dit-elle, ils doivent se débrouiller et sortir sur les marchés internationaux.»

Les manufacturiers du Québec et de l'Ontario fabriquent beaucoup de bottes d'hiver, le seul produit que la concurrence étrangère leur a laissé. En 1988, la valeur de leurs exportations aux États-Unis s'élevait à 60 millions \$. C'est peu, compte tenu du fait que la valeur de leurs produits destinés au Canada frôlaient les 800 millions \$ la même année.

Les manufacturiers québécois estiment cependant ne pas man-

quer d'atouts afin d'aller chercher de nouveaux acheteurs aux États-Unis, des clients qu'ils recrutent principalement dans les régions du Mid-West, du Nord-Est et de la Nouvelle-Angleterre.

«Nous avons un avantage important face aux Européens aux États-Unis», a déclaré M. Grondin, des Chaussures La Vallée, dont les produits sont haut de gamme. «Géographiquement, nous sommes près du marché. Sur le plan du style et de la qualité, nous sommes aussi forts que les Italiens. Mais nous pouvons offrir aux Américains un service beaucoup plus rapide qu'eux.»

Les Québécois croient aussi jouir d'un avantage important face aux Ontariens. «Nos usines sont plus petites», a soutenu Jean-Yves Danis, responsable du marketing chez les Chaussures Grand, une entreprise de Montréal. «Nous sommes plus souples. Nous sommes capables de répondre presque sur-le-champ à une demande spécifique d'un acheteur américain. Nous sommes reconnus pour notre service personnalisé.»

Libre-échange

Le marché américain n'en demeure pas moins redoutable. «Pour réussir, il faut bien organiser nos offensives de vente. Il faut avoir des représentants sur le terrain», a déclaré Alain Drolet, directeur des ventes et du marketing chez les Chaussures Régence, un manufacturier de Loretteville qui a récemment fait l'acquisition d'une usine appartenant aux

Chaussures Beaubien après que cette entreprise eut fait faillite.

«Il s'agit d'un marché énorme, a pour sa part déclaré Mme Kelley. On ne peut pas l'attaquer n'importe comment. L'acheteur américain, le marketing américain, tout représente un défi de taille à cause de la taille même du marché. Mais tout est possible si vous avez un bon produit et que vous êtes prêt à faire l'effort pour le faire mousser.»

Pour l'heure, le traité de libre-échange signé par le Canada et les États-Unis n'a pas encore eu d'impact significatif au sein de l'industrie de la chaussure, sinon sur le plan psychologique.

«Les Américains ont longtemps été encouragés à acheter américain», a déclaré M. Drolet. «Depuis l'accord de libre-échange, on s'aperçoit qu'ils se sentent plus d'affinités avec nous. Ils nous considèrent comme des partenaires.»

Il faudra néanmoins attendre encore dix ans pour que les taux de douane relatifs aux échanges entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la chaussure, disparaissent complètement. Actuellement, les exportateurs canadiens font face à un taux de douane de dix p. cent aux États-Unis. Depuis la signature du traité de li-

bre-échange, ce taux diminue de un p. cent par année.

Le dumping

Mais les manufacturiers québécois doutent que le libre-échange leur procure un quelconque avantage si le dollar canadien poursuit sa forte tenue face à la devise américaine.

«Dans dix ans, la disparition des taux de douane aura un effet négligeable si le dollar canadien augmente encore», a déclaré Frank Di Ielsi, des Chaussures Cristina, de Montréal. «Pour que nos prix soient vraiment compétitifs, il faut que le dollar baisse.»

Pour être en mesure d'exporter leurs produits à l'étranger, Mme Kelley estime en outre que les manufacturiers canadiens doivent jouir d'un marché stable dans leur pays. Pour le moment, a-t-elle précisé, la plus grande menace à laquelle ceux-ci sont confrontés vient du dumping. En janvier dernier, notamment, Revenu Canada a découvert que des exportateurs de bottes de la Pologne se livraient à cette pratique.

Mme Kelley est catégorique: «Le dumping a une grande influence sur la santé des manufacturiers qui sont restés en vie. Si on peut y mettre fin, ça va leur être très, très bénéfique.»

Assemblées d'actionnaires

Lundi 26 février

● Rogers Communications. 15h00. Au Centre canadien d'architecture, 1920 rue Baile, Montréal.

Mardi 27 février

● Les ressources minières Normabec. 14h00. Au 2020 rue University, bureau 1527, Montréal.

Mercredi 28 février

● Bois Franc Royal. 14h00. À l'Hostellerie Rive gauche, 1810 boul. Richelieu, Beloeil.

● Minéraux Anodur. Au 107 Perry Drive, suite 777, Val d'Or.

Vendredi 2 mars

● Fonds d'investissement Sofimines. 9h30. À l'Hôtel des gouverneurs Le Grand, 777 avenue University, Montréal.

Titres de remplacement REA

FIRME	Secteur d'activité	Prix à l'émission	Déduction permise d'admissibilité	Date max. 15-02-90	Cours 15-02-90	Variation sem. dem.	C/B* 12 d/m der. exercice	C/VC** au 12 d/m der. exercice
Artopex	Prod. consommation	\$5,00	100%	90-12-31	\$3,80	0,0%	12,7	0,9
A.L. Van Houtte	Prod. consommation	\$5,00	75%	90-12-31	\$4,60	-1,1%	10,2	1,9
Bastien	Prod. consommation	\$4,00	100%	90-12-31	\$0,05	0,0%	—	0,1
Bomem	Prod. industriels	\$3,25	100%	90-12-31	\$0,50	-16,7%	—	0,6
Bout. San Francisco	Comm. de détail	\$5,75	100%	92-12-31	\$4,40	0,0%	9,4	1,3
Cabano Expeditex	Transport	\$4,00	75%	92-12-31	\$1,39	13,9%	—	1,9
Canstar Sports	Prod. consommation	\$2,25	100%	91-12-31	\$3,40	6,2%	5,8	4,5
Chaussures Taurus	Prod. consommation	\$7,00	100%	90-12-31	\$0,18	50,0%	—	0,3
Corp. Dramex	Prod. industriels	\$4,50	75%	90-12-31	\$0,85	6,2%	4,3	1,6
Diabrisse Intern.	Prod. industriels	\$3,75	100%	91-12-31	\$0,08	0,0%	—	0,1
Domicil	Commerce de détail	\$2,50	100%	91-12-31	\$0,15	-6,3%	—	0,3
Explor. Augmitto	Ressources	\$1,25	100%	91-12-31	\$0,18	0,0%	—	0,2
Forelek Intern.	Prod. industriels	\$2,50	100%	90-12-31	\$0,62	3,3%	—	0,3
Forebec	Prod. forestiers	\$3,25	100%	90-12-31	\$0,51	2,0%	—	0,4
Goldex Mines	Ressources	\$6,63	100%	90-12-31	\$3,80	-1,3%	—	3,5
Gr. Boconor	Prod. consommation	\$4,00	100%	90-12-31	\$1,45	-3,3%	11,2	0,7
Gr. CGI	Informatique	\$6,50	75%	91-12-31	\$1,80	0,0%	8,6	0,9
Gr. Champlain	Services	\$3,00	100%	91-12-31	\$1,85	-2,6%	20,6	1,0
Gr. Equip. Denis	Prod. industriels	\$4,50	75%	90-12-31	\$1,55	-6,1%	3,6	0,6
Gr. DMR	Informatique	\$8,00	75%	91-12-31	\$3,10	-1,6%	16,3	1,3
Gr. Goyette	Transport	\$2,91	100%	90-12-31	\$0,90	0,0%	6,0	0,6
Gr. Haricana	Prod. industriels	\$4,00	75%	90-12-31	\$1,85	2,8%	10,9	0,7
Gr. Maspro	Immobilier const.	\$5,00	100%	90-12-31	\$0,65	-7,1%	—	0,4
Gr. Sani Mobla	Services	\$2,00	100%	91-12-31	\$1,70	9,7%	7,1	1,5
Gr. Soficorp	Services financiers	\$4,00	100%	90-12-31	\$0,12	0,0%	—	0,1
Gr. Tolgeco	Immobilier const.	\$4,00	100%	90-12-31	\$1,05	-7,9%	4,6	0,5
Gr. Transat A.T.	Services	\$3,00	100%	92-12-31	\$1,30	8,3%	—	0,6
Heroux	Prod. industriels	\$9,00	100%	91-12-31	\$3,50	4,5%	12,1	1,2
Honco	Prod. industriels	\$3,00	100%	90-12-31	\$0,30	-3,2%	—	0,4
Igloo Vikski	Commerce de détail	\$2,00	100%	90-12-31	\$0,90	0,0%	10,0	0,7
Indust. Cover	Prod. industriels	\$3,00	100%	90-12-31	\$2,20	0,0%	13,8	1,7
Indust. Dorel	Prod. consommation	\$5,00	100%	90-12-31	\$4,05	-2,4%	15,6	1,8

Tassé le Souverain

Les renseignements contenus dans ce tableau proviennent de sources que nous croyons dignes de foi, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Tassé & Associés Limitée
Alain Rivard
Analyste financier

COMMUNIQUÉ DE DERNIÈRE HEURE

IMPORTANT LIQUIDATION HYUNDAI 89

DURANT **2 JOURS SEULEMENT:**

AUJOURD'HUI ET DEMAIN À MOINS QUE LE PRIX COÛTANT.

HÂTEZ-VOUS: 18 VOITURES EN STOCK.

HYUNDAI: DES VOITURES BIEN PENSÉES.

524-3137 — 670-2080

Assurances Générales des Caisses Desjardins inc.

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires d'ASSURANCES GÉNÉRALES DES CAISSES DESJARDINS INC. se tiendra le mardi 20 mars 1990 à 10h45, au Palais des Congrès (salle 401B), 201, avenue Viger ouest, Montréal, aux fins de:

1. Recevoir et approuver le rapport des administrateurs, les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs pour l'exercice écoulé.
2. Ratifier les actes des administrateurs et dirigeants pour l'exercice écoulé.
3. Ratifier le règlement No. 1A modifiant le règlement No. 1; la modification touche le nombre d'administrateurs.
4. Élire les administrateurs.
5. Nommer les vérificateurs.
6. Discuter de toute question additionnelle pouvant légalement être soumise à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration
Pierre Bornais, c.r.
Adjoint au président et secrétaire
Lévis-Lauzon, le 26 février 1990

A noter

LUNDI

● Déjeuner-causerie du Cercle Canadien de Montréal. Invité: Edward S. Rogers, président et chef de la direction, Rogers Communications. Au Centre Sheraton. Renseignements: 499-0333.

● Rendez-vous d'affaires de Montréal organisé par le Bureau de commerce de Montréal sous le thème de la communication. Au Château Champlain. Renseignements: 878-4651.

MARDI

● Soirée-débat présentée par le Département d'affaires publiques de l'Association des centres communautaires juifs de Montréal. Sujet: Les enjeux économiques de Montréal à l'aube des années 2000. Invités: Stephen Bigsby, directeur de l'Office de l'expansion économique de la C.U.M.; Normand Caron, vice-président du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec; Cameron Charlebois, premier directeur des Immeubles CN. Au Centre Saïdy Bronfman. Renseignements: 739-2301.

● Colloque sur l'informatique en français organisé par le Centre de linguistique de l'entreprise. Invités: Lisa Frulla-Hébert, ministre

des Communications; Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international du Canada; Claude Ryan, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. À l'hôtel Méridien. Renseignements: 844-2691.

● Conférence organisée par la Bourse de Montréal intitulée: «Comment améliorer la performance de votre portefeuille d'obligations par l'utilisation du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada». À l'auditorium de la Bourse de Montréal, 800 square Victoria, 4e étage. Renseignements: 871-2424 poste 386.

MERCREDI

● Déjeuner-causerie de l'Association des analystes financiers de Montréal. Conférencier: M. W. Barrett, président et chef de la direction, Banque de Montréal. Au Centre Sheraton. Renseignements: 874-0194.

● Conférence intitulée: «Montréal, ville internationale, nord-américaine, canadienne et québécoise», organisée par l'Institut de commerce mondial et de l'Institut d'études des villes internationales. Conférencier: Pierre-Paul Proulx, président du conseil d'administration de l'IEVI-Canada. Au Quatre-Saisons. Renseignements: 393-3355.

● Déjeuner-causerie de la Fédération de l'informatique du Québec et de l'Association canadienne de l'informatique. Invitée: Maria Raponi, de Téléglobe Canada. Titre: «Système d'information exécutif: l'information pour cadres dirigeants». À l'hôtel Méridien. Renseignements: 628-0276.

● Colloque organisé par Jetro Montréal. Invité: Mitsuhiro Yamada, conseiller principal, Nikko Research Center. Titre: «Prospective Japanese Investment in North America». Au Château Champlain. Renseignements: 849-5911.

JEUDI

● Séminaire organisé par le Bureau de commerce de Montréal (en collaboration avec l'Association canadienne de gestion des achats), et portant sur l'approvisionnement du secteur public. Dès 8h00. Au 1080 côte du Beaver Hall. Renseignements: 787-4651.

VENDREDI

● Colloque intitulé: «Échanges commerciaux et concurrence Canada-États-Unis: un an d'accord», organisé par la Société de droit international économique. Les 2 et 3 mars, au Barreau du Québec, 445 St-Laurent, Montréal. Renseignements: 954-3460.

MONTRÉAL MONCTON

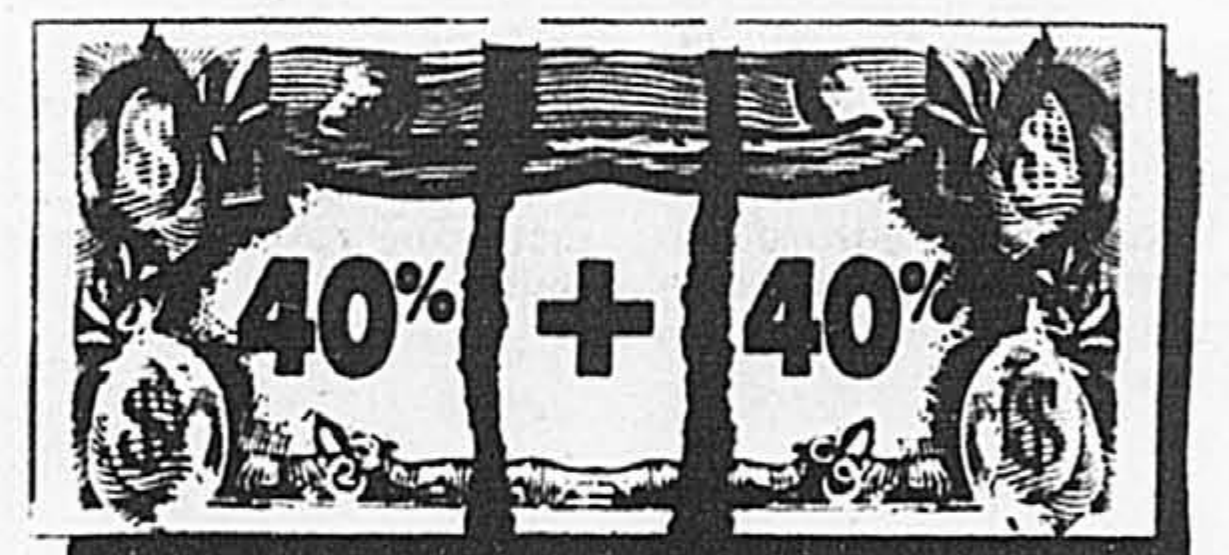
99\$

Sans aucune restriction*
Communiquez avec votre agent de voyages ou appelez Intair.
Montréal: 636-3890.
En région, sans frais: 1 800 361-0200.

*Ce tarif aller-simple est en vigueur jusqu'au 30 avril 1990.
Aucune promotion ne s'applique à cette offre.

INTAIR

LE REÉR QUI COUPE VOTRE IMPÔT 2 FOIS



UNE DÉDUCTION DE 40%*

D'abord, comme tous les REÉR, celui du Fonds de solidarité vous permet de déduire de votre revenu imposable la somme investie. Ainsi un investissement de 1 000 \$ réduira le revenu imposable de 1 000 \$. A un taux d'imposition moyen, cela représente déjà une économie d'impôt de 400 \$ environ.

DES CRÉDITS D'IMPÔT DE 40%

En plus et en exclusivité, votre contribution au REÉR du Fonds de solidarité vous donne droit à des crédits d'impôt totalisant 40% de la somme investie. C'est-à-dire qu'une fois l'impôt calculé sur votre revenu imposable, le même 1 000 \$ investi vous permet de soustraire de l'impôt à payer un 400 \$ supplémentaire.

Si vous voulez savoir comment le Fonds peut aussi travailler pour vous, appelez-nous.

Montréal: (514) 285-6400

MONTRÉAL
500, rue Sherbrooke Ouest, 14^e étage
MONTRÉAL EST
7878, rue Sherbrooke Est
Centre d'achats Champlain
LAVAL
2353, boulevard Curé-Labelle
Centre Super Carnaval
LONGUEUIL
3694, Chemin Chambly
Centre Super Carnaval
VILLE LAVAL
7401, boulevard Newman
Centre Super Carnaval

De l'extérieur sans frais:
1-800-361-7111

Québec: (418) 622-3258
Trois-Rivières: (819) 373-3447
Jonquière: (418) 547-6800
Hull: (819) 778-1656
Sherbrooke: (819) 821-2070
Rouyn: (819) 797-4902
Sept-Îles: (418) 968-6254

FAITES TRAVAILLER LE FONDS!

*selon le taux d'imposition moyen

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le prospectus simplifié du Fonds.

LE FONDS
DE SOLIDARITÉ-FTQ

Projet anti-Québec?

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
MONTPELIER

■ Un projet de loi à effet rétroactif chemine présentement à la législature du Vermont et pourrait, une fois adopté, réduire considérablement les chances d'Hydro-Québec de conclure une vente de plusieurs milliards de dollars avec un consortium de 24 compagnies d'électricité.

Après l'échec du Maine, Hydro-Québec a offert au Vermont les mêmes conditions avantageuses, mais à la condition que le contrat entre en vigueur en mai. Passé ce délai, Hydro-Québec ne pourra plus garantir des prix aussi bas.

Ce qui oblige la Commission des services publics — organisme de réglementation semblable à l'Office national de l'Énergie — à se prononcer d'ici deux mois sur cette transaction de six milliards \$, touchant 450 mégawatts d'énergie ferme dont la livraison s'étendra sur 30 ans.

En novembre, le président de la commission, M. Richard Cowart, rejetait la demande des Cris du Québec et des environnementalistes américains qui réclamaient un examen des répercussions des travaux sur l'environnement de la Baie James et sur la vie des autochtones.

Dans un jugement à la Salomon, M. Cowart acceptait cependant d'étudier ces questions dans la mesure où le Vermont pouvait être touché.

Devant cette décision qu'elle juge moralement inacceptable, le sénateur démocrate Elisabeth Ready introduisait, début janvier, un projet de loi (S-250) refondant les statuts de l'organisme pour lui permettre d'étudier à loisir les répercussions environnementales et la

question des droits de la personne.

«Comprenez-moi bien, cette mesure n'est pas une loi anti-Hydro-Québec. En tant que législateur, je dois donner des directives à la commission et définir son mandat», a-t-elle expliqué en entrevue. Soit. Mais, Mme Ready ajoute du même souffle que le bill S-250, s'il est adopté, aura des effets rétroactifs et qu'il obligera la Commission des services publics à réexaminer tout le dossier, sonnant virtuellement le glas de cette entente, qui ne pourra ainsi respecter l'échéancier que dicte la conjoncture.

Pas anti-Québec

Dans l'interview qu'elle accordait à la Presse Canadienne, le sénateur de 36 ans se défend de passer pour une «anti-Hydro-Québec». En tant que législateur, elle affirme ne faire que le devoir dicté par sa conscience. Si, en tant que femme politique, elle n'a pas de position sur cette transaction «trop complexe pour commander un jugement rapide», elle précise «qu'en tant que citoyenne, j'aurais par contre tendance à m'y opposer».

Dans quelques jours, le projet de loi S-250 fera l'objet d'un vote au comité des finances — où la sénatrice Ready est confiante d'avoir la majorité — puis au Sénat. Avant d'être présenté au gouverneur démocrate Madeleine Kunin, le projet devra être approuvé par la Chambre des représentants, qui n'en a pas encore été saisi.

Seule le gouverneur peut apposer son veto. Le sénateur Ready est convaincue que Mme Kunin respectera la volonté de la majorité. D'autant plus que des élections au poste de gouverneur ont lieu en novembre.

L'opposition à l'achat d'électricité du Québec fait boule de neige au Vermont

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
MONTPELIER

■ Au Vermont, l'opposition à l'achat d'hydroélectricité québécoise fait boule de neige et menace de s'intensifier d'ici l'annonce, début mai, d'une décision finale sur une transaction de six milliards \$ entre Hydro-Québec et un consortium de 24 compagnies de distribution, le Vermont Joint Owners.

Une des deux chambres de la législature sera bientôt saisie d'un projet de loi forçant la Commission des services publics à reprendre à zéro l'étude du contrat, provoquant ainsi son annulation.

Une pétition circule depuis quelques jours. On commence à parler de la tenue d'un référendum. Et des assemblées publiques se multiplient aux quatre coins de cet État, qui cultive sa singularité vermontoise comme le Québec sa société distincte.

Fertile terre démocrate et châteaueux fort du courant de pensée libéral, le Vermont donne des palpitations à la droite républicaine. On ne craint pas d'être taxé d'anti-américanisme en ayant déjà élu un socialiste à la mairie de Burlington ou en organisant une série d'assemblées publiques pour discuter à nouveau... d'indépendance.

Rien d'étonnant alors à ce que des groupes aux intérêts apparemment disparates comme les propriétaires de centrales électriques s'unissent aux écologistes contre Hydro-Québec, les premiers empruntant aux seconds un discours environnemental qui semblerait moins suspect s'il n'était pas si ouvertement motivé par des intérêts financiers.

«Pourquoi créer de l'emploi à l'extérieur en investissant six milliards de dollars au Québec plutôt que chez nous», demandent les nouveaux chantres de l'environnement au Vermont Independent Power Producers, groupe de compagnies qui contribuent financièrement à la campagne des écologistes.

Un dernier cri

Les nouveaux convertis à l'environnement promettent de faire appel au dernier cri dans les techniques d'économie d'énergie pour remplacer les 450 mégawatts que le Québec s'engage à livrer pendant 30 ans, à compter de mai prochain.

C'est aussi à Burlington, la plus importante ville de l'État, que se concentre le noyau d'opposition au projet. Le maire Peter Clavelle, un démocrate, n'en veut pas. Lui aussi préfère les économies d'énergie.

«Il y a quelques semaines, le conseil municipal a donné suite à ma suggestion de renverser la recommandation de la Commission de l'électricité de la ville et de rejeter le contrat avec Hydro-Québec», a expliqué M. Clavelle dans une interview.

Plus qu'un symbole, ces cinq mégawatts ont donné le ton à la campagne des écologistes, qui ont lancé l'opération «Alerte à la Baie James» dans le but de répéter l'exploit du groupe «No Thank You Hydro-Québec», qui a réussi au Maine, l'an dernier, à mettre pour la première fois Hydro-Québec en échec.

John Binhammer dit craindre que les barrages de la Phase II ne se transforment pour les autochtones en un «Bhopal à la québécoise».

Lesley Beckner s'est indignée que les compagnies du Vermont revendent à profit à la Nouvelle-Angleterre ou à l'État de New York une électricité qu'il aura été le résultat d'abus des droits de la personne». Roy Donavan a parlé du «génocide culturel que les Québécois se préparaient à infliger aux Cris». Un autre a renchéri en faisant un nébuleux rapprochement entre Hitler, les chambres à gaz, le génocide juif, le premier ministre Bourassa, les barrages de la Baie James et les autochtones québécois.

Triplez votre argent d'ici 2001

en achetant des coupons au porteur garantis par les gouvernements

Une mise de fonds de 5000\$ aujourd'hui devient 15 000\$ d'ici 2001.

Les coupons au porteur sont des coupons d'intérêt qui ont été détachés d'obligations des gouvernements fédéral et provinciaux qui en garantissent le remboursement à diverses dates allant de six à vingt ans que vous choisissez à votre convenance.

Rendement concurrentiel

Contrairement aux C.p.g. ou aux dépôts à terme dont l'intérêt vous est versé sur le montant initial investi, les coupons vous sont vendus à escompte sur leur valeur à l'échéance. La différence entre le prix d'achat et la valeur à l'échéance reflète l'intérêt couru. Comme l'intérêt s'accumule à taux composé, votre argent fructifie à un taux élevé. Tout votre argent travaille pour vous en tout temps.

Sans compter que vous bénéficiez de la liquidité d'un marché secondaire actif.

Admissible au REER

Un placement parfait pour votre REER. Vous réalisez un

rendement supérieur à l'abri de l'impôt dans le cadre de votre REER et vous connaissez exactement la valeur à l'échéance de chaque coupon. Vous pouvez à volonté détenir une série d'échéances échelonnées dans votre REER pour s'harmoniser à vos objectifs de placement.

* Les cours sont en date du 16 janvier 1990 et sont susceptibles de varier selon les fluctuations du marché.

Profitez d'une dernière déduction avec votre REA. C'est dans le domaine du possible.

P.S. : Nous vous offrons d'analyser gratuitement votre REA et sans aucune obligation de votre part.

Veillez poster à : Société de courtage Prudential-Bache
À l'attention de James P. Andreotti
1080, côte du Beaver Hall, bureau 400, Mt (Qc) H2Z 1Y8

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province : _____ Code postal : _____
Tél. : (Bur.) _____ Rés. : _____

Prudential-Bache



Une force mondiale qui répond à l'appel

L'UN DES MEILLEURS TAUX DISPONIBLES

Termes de 1 à 10 ans
Intérêt garanti jusqu'à

11.60%

Intérêt composé sur demande

reer
Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

• Aucuns frais d'adhésion ou d'administration
• Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente.

INSAISSISSABLE.
Les bureaux de notre service des rentes seront ouverts jusqu'à 21h du 26 février au 1^{er} mars.

SSQ
MUTUELLE D'ASSURANCE

SERVICE DES RENTES:
1, Parc Samuel-Holland
Bureau 145, Québec
G1V 4H5
Tél.: (418) 651-7000

SUCCURSALES:
Montréal-Centre (514) 265-8880
Montréal-Est (514) 521-7365
Québec (418) 659-4363

LE GROUPE DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

AVIS est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES se tiendra le mardi 20 mars 1990 à 10h30, au Palais des Congrès (salle 401B), 201, avenue Viger ouest, Montréal, aux fins de:

1. Recevoir et approuver le rapport des administrateurs, les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs pour l'exercice écoulé.
2. Ratifier les actes des administrateurs et dirigeants pour l'exercice écoulé.
3. Ratifier les règlements Nos. 1E et 1F modifiant le règlement No. 1; les modifications touchent le nombre d'administrateurs et le quorum aux assemblées des actionnaires.
4. Élire les administrateurs.
5. Nommer les vérificateurs.
6. Discuter de toute question additionnelle pouvant légalement être soumise à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration

Pierre Bornais, c.r.
Adjoint au président et secrétaire

Lévis-Lauzon, le 26 février 1990

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

705 HYPOTHEQUES

A IERE et 2e, balance de vente, notaire Loberge 729-4334
ARGENT, 1e & 2e hyp., jusqu'à 85%, Résidentiel, commercial, industriel, S.N.C.H., enr. 987-1993
DEMANDONS 400 000 \$ en 1er hyp., valeur 1 200 000 \$, 331-0592.
FINANCEMENT: pour des Projets, Développement, pour partir en affaires, Prêts commerciaux, Prêts hypothécaires 1er, 2e, à 65%, Résidentiel, Commercial, SFRA INC. 844-9889
HYPOTHEQUES (1re, 2e, balance de vente), Notaire Rivet 369-8484

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

\$\$\$ ECOLOGIE \$\$\$
Possibilité illimitée.
M. Marc 273-4671.
A LOUER Bv. St-Laurent grande maison pour personnes âgées ou garderie. 385-5332, soir 468-7584

A VENDRE

Balance de vente de 105,000\$. Garantie par 260,000\$ d'équipement. Rapport 1400\$/mois. 343-5306

A.A.A. (Ambition-Affaires-Argent)

Accédez au SUCCÈS
Devenez PROPRIÉTAIRE

ROUTE DE DISTRIBUTRICES

Routes établies et protégées
Haut taux de rentabilité sur investissement minimal
Facilité de financement sur place

844-7211 Mme Louise Trudel

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

CHERCHE produits à vendre par correspondance. Écrire à: C.P. 541, Boucherville Qué. J4B 6Y2
CORPORATION d'équipement semi lourd avec 15 ans d'ancienneté à la ville de Montréal, chiffre d'affaires 500,000\$, très profitable, beaucoup de potentiel. Départ à l'étranger. 1-272-1945

UNIVERSEL

Cie environnement. Internationale. 5,555,555\$. M. Geday 514-278-2992

ARGENT COMPTANT PROFITS ÉLEVÉS

ARGENT COMPTANT, profits élevés. Bonbons gazeux les plus vendus (PEPSI, COKE, 7-UP, etc.) à partir de 1000\$-1500\$ MURALEES REFRIGÉRÉES les plus perfectionnées, avec panneaux d'art décoratifs. Milliers de possibilités: Bureaux, banques, salons, du personnel, magasins, etc. Partout où les grosses machines ne vont pas. Investissement 12500\$. Occupation lucrative. Concept éprouvé. Pour recevoir notre brochure de 10 pages en couleur appelez des aujourd'hui. Centre de la création des petites entreprises (514) 871-8616 aux heures d'affaires seulement
134742 - R-710

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ENVIRONNEMENT
Possibilités = revenu 700 000\$. M. Robert 514-278-2174

ETUDE DE NOTAIRE

pour le compte de créanciers hypothécaires offre à prix très réduit avec hypothèque en place 1) lot de 100 logements, grands dév. variés 2) complexe hôtelier 3) terrains pour construction d'un centre d'achat, tous situés en Estrie dans la région de Sherbrooke
Pour informations écrire à: C.P. 322 Sherbrooke J1H 5J1

MIEUX QU'UNE FRANCHISE?

Être patron sans investissement Revenu illimité Jacques Thoulon: 353-4937

PROJETS À VENDRE

Investissement requis, financement disponible sur place, pour des personnes sérieuses qui veulent partir en affaires. 844-7211 Mme Louise Trudel

SENSATIONNEL

Nouveau produit automobile. Marché sans limite. 8 personnes sur 10 qui le voit l'achète. Aucune compétition. Pas d'investissement, pas d'inventaire. 416-588-8420 Shym & Lhman.

714 FRANCHISES

AGENCE DE VOYAGES
Concept rentable, clef en main, aucune administration, investissement 25 000 \$, territoire protégé, 655-6415.

715 SERVICES FINANCIERS

NOTAIRE VALIQUETTE, 1re et 2e hypothèque. 727-3734

718 ARGENT DEMANDE

AVONS bonnes demandes pour hypothèques. Notaire 525-2661.

BESOIN argent 1er 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.

PRETEURS PRIVES RECHERCHES

1re et 2e hypothèque, payons 15% à 20% d'intérêt. 984-1507

725 TENUE DE LIVRES, DECLARATIONS D'IMPOT

A 1 COMPTABILITE, tenue de livres de qualité, 669-9556

BAS PRIX! Impôts, 510, comptable

Enr. 1975, tenue livres, 270-9762

COMPTABILITE - IMPOT

Tenue de livres, bilan, impôt personnel et corporatif. 596-1153.

EX-TRAVAILLANT ministre

revenu, impôt commerce, particulier (informative), 20 ans d'expérience. Va à domicile. 352-9603

R. GALPEAU & ASSOCIES, 3370 Belanger, 722-1759, 722-5964

726 INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE

QUE VOUS soyez une PME ou un particulier, intéressez par l'achat d'un système informatisé, venez la ou sera inclus dans votre démarche le support d'une équipe de programmeurs-conseillers dynamiques et de techniciens chevronnés. Pour plus de détails: André, Logi Micro 733-7276.

Serge Perreault c.a.
à distribuer de
NewViews & Inviv
logiciels compatibles
SP Consultants Inc.
2114 rue Deschênes, Qc
H9W 5K7
(514) 630-7363

728 ASSURANCES

COURTIERS L. LEMAY ET ASS. INC. Assurance auto, résidentiel, commercial, vie, 655-4122, 527-8118

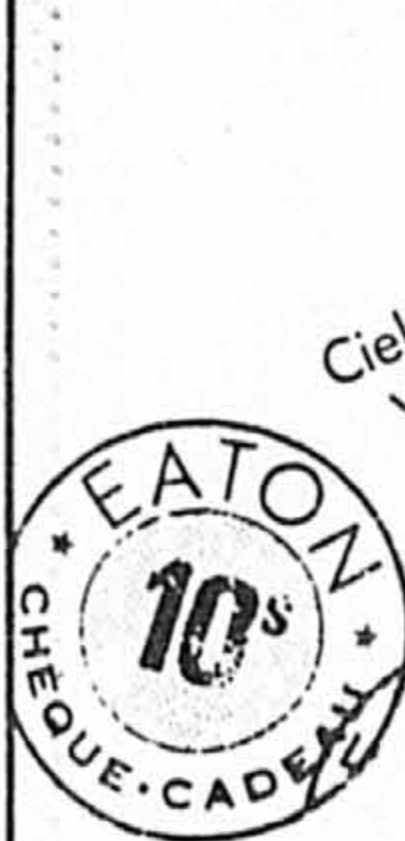
Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE

pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS. 285-7111

INTERURBAIN SANS FRAIS 1-800-361-5013

ANNONCES ENCADRÉES 285-7000

NOUVELLE DESTINATION INTAIR!



Ciel! Du 22 janvier au 31 mars, volez sur l'un de ces trajets Intair et recevez d'un aller comme au retour, un bon échangeable contre un chèque-cadeau Eaton de 10 \$

MONTRÉAL → 10 \$ → QUÉBEC
MONTRÉAL → 10 \$ → OTTAWA

Le chèque-cadeau Eaton offert par Intair, un voyage-achats qui a le plaisir comme destination. On vous réserve une place?

Contactez votre agent de voyages ou appelez Intair.
Montréal: (514) 636-3890
En région, sans frais: 1 800 361-0200

*En vigueur du lundi au vendredi.

INTAIR

EATON
Nous sommes... le grand magasin du Canada

Coup d'envoi du premier rallye international de motoneiges

d'après PC
QUÉBEC

■ Accompagnés de plusieurs personnalités, le premier magistrat de Québec, Jean-Paul L'Allier, a donné le coup d'envoi du premier Raid international de motoneige Harricana, à 10h12 piles hier, devant une foule estimée à 3000 personnes.

Par groupe de trois, les équipes ont quitté pour la grande aventure d'une douzaine de jours selon le classement du prologue qui a eu lieu samedi à Montréal.

La vague qui a lancé la compétition était composée des trois trios du Québec (Garaud Viking, Saguenay-Lac Saint-Jean et Mistissini Innuu Skidoo). Ils ont poussé leur engin au maximum sur la glace vive de la rivière

Saint-Charles, dans le quartier Saint-Roch de Québec.

Pour cette première grande étape, les 29 équipes se rendaient au Lac Édouard, situé près de La Tuque. Un trajet long de 310 kilomètres. Les compétiteurs pouvaient mettre jusqu'à 11 heures pour s'y rendre puisque l'épreuve n'était pas chronométrée. Les trios qui échouaient se voyaient pénalisés.

«Compte tenu que le dimanche les sentiers du Québec sont bondés de motoneigistes, nous ne voulions pas favoriser les courses folles entre les compétiteurs. Les risques d'accident sont trop grands», a expliqué le grand maître du Harricana 90, René Metge.

La sécurité

Pour des raisons de sécurité également, le sprint initialement prévu sur une boucle de la rivière Saint-Charles a été annulé. On ne voulait pas mettre la vie des gens en danger. Une bourse de 5000 \$ était rattachée à cet événement.

«L'étape en partance de Québec est en quelque sorte la continuité du prologue de Montréal, a spécifié Metge. Nous avons voulu que l'adaptation se fasse progressivement pour les concurrents. Des difficultés beaucoup plus grandes les attendent.»

Le maître à penser du Raid Harricana faisait allusion à l'étape Montagnaise, la porte d'entrée vers le grand nord québécois, qui aura lieu demain.

Après les lits douillants, les sentiers bien définis et l'animation des grandes villes, les motoneigistes sont attendus pour un départ en ligne de Masthteuatsh (Pointe-Bleue) pour négocier un parcours de 200 kilomètres.

«Le temps et les conditions de neige joueront un rôle prépondérant. Certaines montées risquent d'être difficiles. D'autant plus que les équipes retrouveront leurs traîneaux qu'ils ont laissés à Montréal», a expliqué Metge.

De son côté, l'ancien pilote de Formule Un, le Français Patrick Tambay, s'est dit d'avis que la vraie compétition se mettra en branle demain à Chibougamou.

«C'est là qu'on séparera les adultes des enfants. Des compétiteurs abandonneront», a prétendu Tambay, qui vit sa première expérience sur une motoneige.

Entre-temps, la première véritable étape s'ébranlera aujourd'hui : de Lac Édouard à Masthteuatsh, en passant par Roberval, au Lac Saint-Jean. Une épreuve spéciale et un sprint individuel marqueront cette troisième journée de compétition.

D'après René Metge, les Québécois, particulièrement les Cris, partent favoris pour l'obtention du titre de ce Raid international puisqu'ils ont l'avantage de bien connaître le parcours d'environ 2500 kilomètres.

«De leur côté, les Français sont habitués aux épreuves d'endurance et ils apprennent vite», a-t-il renchéri.

Trois morts sur les routes

Presse Canadienne

■ Le nom d'au moins trois personnes apparaît sur la liste des pertes de vie accidentelles survenues au Québec durant la fin de semaine, selon les rapports de police disponibles en milieu de soirée, hier.

Un motoneigiste de 63 ans a été heurté mortellement par une automobile, samedi, à 10 h 05, au moment où il traversait la route 112 près d'East Angus, en Estrie. La victime est Roger Richard, de Disraeli.

Une violente collision a fait un mort, vers 8 h 30, samedi, dans le secteur de la côte Simoncouche, sur la route 175, à quelques kilomètres de la porte nord de la réserve faunique des Laurentides, entre Chicoutimi et Québec. La victime est André Girard, âgé de 27 ans et domicilié à La Baie, au Saguenay. Après une manœuvre de dépassement, l'automobile de la victime est entrée de plein fouet en collision avec un camion-remorque venant en sens inverse.

Peu après minuit, dans la nuit de vendredi à samedi, sur la route 348, près de Saint-Gabriel-de-Brandon, Claude-René Boisvert, un homme de 44 ans de cette localité de la région de Lanaudière, a été tué sur le coup lors d'une collision frontale entre son véhicule et un autobus.

Suspect de vol avec violence recherché

■ Dans la soirée du samedi 11 novembre dernier, vers 18 h, la victime, une jeune femme se dirige à pied vers le cégep Bois-de-Boulogne depuis le boulevard Henri-Bourassa, dans le quartier Ahuntsic.

Info Crime
393-1133

Une fois arrivée sur la rue du Bois-de-Boulogne, à la hauteur de la rue Louis-Carrier, elle est surprise par le suspect qui surgit derrière elle. Sous la menace d'un couteau appuyé contre son dos, elle est contrainte de changer son itinéraire. Le couple se retrouve à l'entrée d'un garage de la rue Lawlor, à Saint-Laurent, où l'homme s'empare du sac à main de la victime.



Devant la résistance de la femme, le suspect la pique aux jambes à plusieurs reprises, et s'enfuit, bredouille, pendant que la victime git par terre. La femme est secourue par un passant et un automobiliste.

Le suspect a environ 40 ans. Il mesure environ 1 m 78 (cinq pieds dix) et pèse 82 kg (180 lbs). Il avait des cheveux grisonnants coupés court et une moustache. Il parlait français et portait un chandail à col roulé gris et des jeans. Il pourrait s'agir d'un vagabond.

ERRATUM

Dans la publicité General Motors du Canada Limitée, parue dans le numéro du 20 février de ce journal, le PDSF de 20999\$ de la Cutlass Supreme SL 1990 avec groupe 15B était incorrect. Le chiffre exact, avec rabais de 1100\$ sur le PDSF, est de 21 199\$.

General Motors s'excuse de tout inconvénient que cette erreur a pu causer.

anglais

- Petits groupes
- Résultats rapides
- Jour ou soir

GALOIS®
2100 Drummond
844-5060
DEPUIS 1965



«Pousser la porte de La Capricciosa, c'est comme faire un saut dans l'espace et se retrouver en vacances», nous dit:

Françoise Kayler
La Presse 6 août 1988
487-1234/487-4034
5202, boul. Décarie
(près du Chemin de la Reine Marie)
Stationnement gratuit

BANQUE COMMERCIALE ITALIENNE DU CANADA

Ouvert jusqu'à
21 heures
les 28 février et
1^{er} mars



Boni additionnel
aux personnes
de 60 ans
et plus

profitez de nos

REER

1 an

11.75%

à des taux
concurrentiels

2 ans

12%

Taux sujets à changement sans préavis

3 ans

11.375%

4 ans

11.375%

5 ans

11.375%

Compte
d'épargne

9%

Succursale principale
de Montréal
2042, rue Peel
Tél.: 284-3627

Succursale de
St-Léonard
5156, rue Jean-Talon
Tél.: 376-9860

VANCOUVER

359\$ plus taxes
Vol aller retour

aller simple **249\$** plus taxes

2 vols hebdomadaires sans escale
les lundis et jeudis

Minimum de séjour 4 jours, maximum 45 jours. Nous acceptons également les réservations d'origine de Vancouver

Consultez votre agent de voyages

LOS ANGELES

départ tous les mercredis
du 4 juillet au 5 septembre

Vol direct **399\$** plus taxes
Vol aller retour

Minimum de séjour 7 jours, maximum 30 jours

Nous acceptons
également les
réservations
d'origine de Los
Angeles



Ailes de l'Ouest

DES PRIX

à votre portée!

FESTIVA 90



AUCUN COMPTANT

\$1699

PAR MOIS

- Trans. 5 vitesses
- Phares halogènes
- Chauffe-moteur
- Dégivreur élect. arrière

Transport et préparation en sus.
Bail 48 mois: 1^{er} versement et dépôt de sécurité
payable à la livraison.

ESCORT 90



AUCUN COMPTANT

\$2099

PAR MOIS

CLIMATISEUR

- Trans. 5 vitesses
- Essuie-glace interm.
- Radio stéréo cassette
- Essuie-glace arrière

Transport et préparation en sus.
Bail 48 mois: 1^{er} versement et dépôt de sécurité
payable à la livraison.

TOPAZ 90



TAUX DE CRÉDIT SPÉCIAL DISPONIBLE

\$22957

PAR MOIS

- CLIMATISEUR
- AUTOMATIQUE

- Essuie-glace interm.
- 2 miroirs électriques
- Radio AM/FM stéréo

1442\$ dépôt ou valeur d'échange + 1^{er} et dernier versements payables à la livraison.

RANGER 90



TAUX DE CRÉDIT SPÉCIAL DISPONIBLE

\$20959

PAR MOIS

- Trans. 5 vitesses
- Essuie-glace interm.
- Servodirection
- FM stéréo élect.
- Ensemble tenue améliorée
- Vitre arr. coulissante teintée

1350\$ dépôt ou valeur d'échange + 1^{er} et dernier versements payables à la livraison.

SERVICE OUVERT
JUSQU'À 2:30 AM

50 VOITURES DE
COURTOISIE DISPONIBLES

LES PROGRAMMES DE FORD PEUVENT
SE TERMINER LE 28 FÉVRIER



Circuit
MERCURY

6300
HENRI-BOURASSA
MONTRÉAL-NORD
325-4700

L'école buissonnière

Donner temps et amour sans compter



ANDRÉ PRATTE

Depuis deux ou trois ans, les concours se sont multipliés dans le monde de l'enseignement. Les concours pour les étudiants, évidemment, mais aussi les concours pour les enseignants, les commissions scolaires, les cégeps. L'objectif, c'est bien sûr, d'encourager le travail, le dévouement, l'excellence.

Et puis on veut revaloriser la profession d'enseignant. Montrer au grand public que les profs ne sont pas que des fonctionnaires qui partent de l'école à 16 heures et ont deux mois de vacances par année. Montrer aux bons enseignants qu'il y a des gens qui apprécient ce qu'ils font.

De fait, grâce à ces concours, on découvre un peu partout des enseignants qui, quotidiennement, depuis des années, donnent sans compter temps et amour à leurs élèves. C'est le cas de Pierre Brouillette, orthopédiste au Centre des adolescents du Pavillon Albert-Prévost, à Montréal, qui a remporté cette semaine l'un des 15 prix remis au Québec par le Centre Marshall McLuhan pour la communication universelle.

C'est surtout le magazine *Reflets*, qu'il a publié à bout de bras pendant sept ans, qui a valu ce prix à Pierre Brouillette. Destiné aux élèves du secondaire, chaque numéro du magazine était bourré de textes et de jeux éducatifs reliés aux exigences du nouveau programme de français du ministère de l'Éducation. Une mine d'or pour les enseignants. Brouillette a même convaincu certains auteurs connus, Roch Carrier notamment, d'écrire pour son magazine une version abrégée d'un de leurs ouvrages.

Mais le jury a aussi été impressionné par le travail quotidien que fait l'orthopédiste à Albert-Prévost, un centre qui accueille des adolescents souffrant de troubles mentaux. Là, dans un petit local qui servait autrefois de garage, Brouillette essaie de régler les problèmes scolaires de ces jeunes, pendant que les médecins s'occupent de leurs problèmes psychologiques.

À force de recherche et de patience, Pierre Brouillette a réussi à mener un bon nombre de ces enfants, qui à l'école avaient subi échecs par-dessus échecs, à la réussite aux examens du ministère.

Tout de force encore plus spectaculaire, Brouillette a appris à lire et à écrire à des ado-

PHOTO LUC SIMON PERREAU, La Presse
Pierre Brouillette.

lescents autistiques. Pourtant, au début, il ne savait pas grand-chose de cette maladie. «Quand j'ai reçu mon premier jeune autistique, j'ai appelé l'association des enfants autistiques pour avoir des renseignements sur la façon de leur enseigner. On m'a dit: «Appelez Pierre Brouillette à Albert-Prévost!» J'ai appris que c'était moi, l'expert!»

Alors l'orthopédiste, un homme qui aime étudier (après un bac en orthopédie, un bac en philosophie et une maîtrise en études littéraires, il fait un doctorat en sémiotique), a lu tout ce qu'il pouvait trouver sur l'autisme. «Je n'ai pas de méthode miracle. J'ai misé sur leur capacité énorme de mémoriser. À force de répéter et répéter des phrases, ils ont fini par être capables de s'exprimer minimalement.»

Brouillette raconte aussi comment il s'y est pris pour donner des cours à un jeune qui avait des tendances paranoïdes. «J'étais assis à un bout de la pièce, et l'étudiant était à l'autre bout. On avait placé des chaises entre nous pour que quand j'avais à me déplacer, il ne se sente pas menacé.»

«Graduellement on s'est rapproché, pour finir côte à côte, et c'est un étudiant qui a eu 96 p. cent dans l'examen d'histoire internationale du ministère.» Brouillette parle plus aisément de théorie, de sémiotique, d'analyse structurale, des formalistes, que de ce qu'il vit tous les jours. Mais on sent que ce qu'il vit n'est pas toujours facile. «Tu finis par faire des problèmes de l'autre, tes problèmes...»

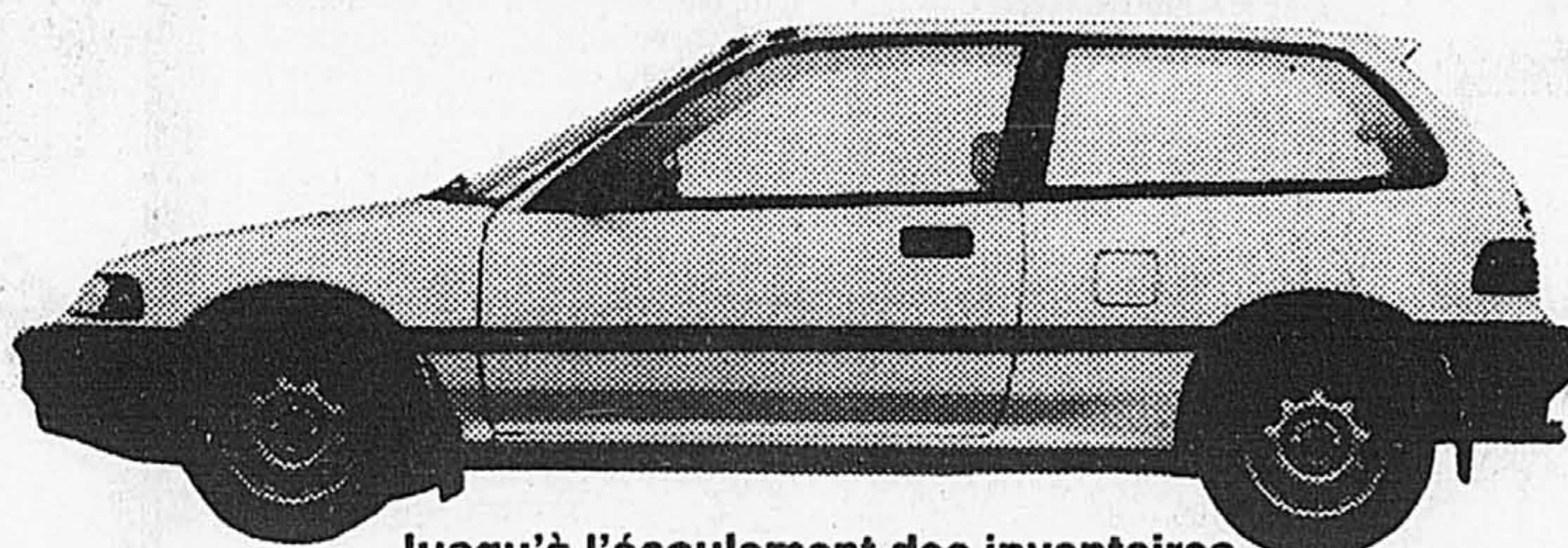
Et des problèmes, ces jeunes en ont. Beaucoup de ses élèves ont fait des tentatives de suicide, plusieurs sont des victimes d'inceste, la majorité n'ont pas de père. «Je joue le rôle de père en même temps que celui de prof.»

Depuis 11 ans, trois des étudiants de Pierre Brouillette se sont suicidés après avoir quitté Albert-Prévost. «Si le lien avait été encore assez fort, peut-être qu'ils seraient venus au centre...»

HONDA

Civic CX (ED634)

à partir de

\$199⁹⁹*/mois

Jusqu'à l'écoulement des inventaires

La voiture la plus vendue au Québec

Venez en faire l'essai!



* Bail de 60 mois sur approbation du crédit. Acompte de 300 \$. Transport et préparation en aus. T.V.P. (mensuelle) non comprise.

AMOS Auto Carella (819) 732-3375	GATINEAU Chrétien Honda (819) 568-4646	MONT-ROYAL Excel Honda (514) 342-6360	SAINT-JEAN Daigneault & Frère (514) 347-7567
BLAINVILLE Honda de Blainville (514) 435-1122	GRANDBY Les Autos F. Lambert (514) 378-9963	OMERVILLE Boulevard Honda (819) 643-2090	SAINT-LÉONARD Lombardi Autos (514) 255-2222
BROME-OUEST Brome Honda (514) 263-1289	GREVILLE Gagné Honda (819) 242-0111	REPENTIGNY Lalier Auto (Rep) Inc. (514) 581-7575	SAINT-PIERRE-DE-SOREL Les Autos du Chenal (514) 742-5622
BROSSARD Brossard Honda (514) 445-7161	HULL Lalier Auto (Hull) Inc. (819) 778-1444	ROUYN L'ami Honda (819) 762-6565	SHERBROOKE Econauto Honda (819) 566-5322
CHAMBLY Honda la Seigneurie (514) 658-6699	ÎLE PERROT Rainville Honda (514) 453-8416	SAINTE-AGATHE-SUD Les Autos P.A. Leblanc (819) 326-1717	TERREBONNE Honda de Terrebonne (514) 477-0555
CHATEAUGUAY Encore Honda (514) 698-1060	JOLIETTE Villeneuve Honda (514) 759-8155	SAINT-EUSTACHE Hamel Honda (514) 491-0440	VAL-D'OR Autoroute (819) 825-7838
DOLLARD-DES-ORMEAUX Garage Civic (514) 683-5533	LAFONTAINE Automobiles Nord Sud (514) 438-1273	SAINT-HYACINTHE Autos Économiques Casavant (514) 774-1724	VALLEYFIELD Yves Boutin Moteur (514) 373-2924
DRUMMONDVILLE Centre Honda Drummond (819) 477-8841	LASALLE Honda de LaSalle (514) 364-1121		
	LAVAL Honda de Laval (514) 384-9444		
	Sainte-Rose Honda (514) 625-1953		
	LONGUEUIL Longueuil Honda (514) 679-4710		
	MONT-LAURIER Les Autos Bellem (819) 623-7341		
	MONTRÉAL Honda de Sipi (514) 879-1550		
	Honda Gabriel (514) 327-7777		
	Honda Pointe-aux-Trembles (514) 645-2791		
	Lalier Auto (Mtl) Inc. (514) 337-2330		

Saisie de 45 tonnes de haschisch aux Pays-Bas

Agence France-Presse
DORDRECHT, Pays-Bas

■ Quarante-cinq tonnes de haschisch de «qualité exceptionnelle», d'une valeur marchande de 450 millions de florins (220 millions \$ environ), ont été saisies samedi dans le sud-ouest des Pays-Bas, a annoncé hier la police locale.

Il s'agit «vraisemblablement» de la plus importante saisie de haschisch jamais réalisée aux Pays-Bas, a indiqué un porte-parole de la police de Dordrecht (sud de Rotterdam).

La drogue était dissimulée dans deux containers, dans le hangar d'une société de transport international que le porte-parole n'a pas voulu identifier. Le directeur de l'entreprise, qui est située dans un village proche de Dordrecht, a été interpellé.

Quatre containers frigorifiques vides, qui se trouvaient également dans le hangar, avaient «certainement» été préparés pour accueillir d'autres livraisons de haschisch, selon le porte-parole.

La police ignorait encore hier l'origine et la destination finale de la drogue.

D'autres arrestations devraient avoir lieu, a poursuivi le porte-parole. La police pense que la filière a été démantelée alors qu'elle venait tout juste de commencer ses activités.

Jusqu'au 1^{er} mars 1990

VOTRE REÉR NE TIENT QU'À UN COUP DE FIL



Rien de plus simple que de cotiser à un REÉR de la Banque de Montréal. Vous pouvez prendre arrangement par téléphone, puis passer à la succursale de votre choix — d'ici le 1^{er} mars — pour signer les documents nécessaires et obtenir immédiatement le reçu pour votre déclaration d'impôt.

La Banque de Montréal met à votre disposition ses spécialistes des REÉR: vous pouvez les consulter le jour dans chacune des succursales ou, du 26 février au 1^{er} mars 1990, le soir jusqu'à minuit, en rejoignant l'InfoService par téléphone.

Peu importe les transactions que vous désirez effectuer — réinvestir dans un programme auquel vous participez déjà, diversifier vos placements REÉR, transférer à la Banque de Montréal le REÉR que vous possédez dans une autre institution, demander un prêt-REÉR, etc. —, vous pouvez en effectuer l'essentiel

par téléphone. Vous verrez, la Banque de Montréal offre une gamme très variée de REÉR à des taux concurrentiels et, si vous demandez un prêt pour financer votre cotisation de cette année, vous pourrez commencer à le rembourser dans quatre mois seulement.

N'hésitez pas à communiquer avec l'InfoService et profitez-en pour vous renseigner sur les heures d'ouverture prolongées de nos différentes succursales.

Alors donnez-nous un coup de fil!

InfoService Ailleurs au Québec
À Montréal 877-1285 1 800 361-1854



Banque de Montréal



Aiguiser vos crayons.

C'est le grand concours de français La Presse
NE MANQUEZ PAS CE NOUVEAU DÉFI,
À COMPTER DE SAMEDI PROCHAIN

A GAGNER CHAQUE SEMAINE

1 ^{er} prix	2 ^e prix	Autres prix:
UN VOYAGE À PARIS pour 2 personnes, 1 000 \$ de chèques de voyage.	«LE GRAND ROBERT» de la langue française en neuf volumes.	50 T-shirts «J'ai aiguisé mon crayon»

En collaboration avec

AirCanada@Touram

DICOROBERT

Cheques de Voyage

AirCanada